

Maître responsable : Thibault Lachat
Expert : Nicolas Barré

« L'interdiction du patois dans les écoles »

Analyse comparative des cantons de Fribourg et du Jura.

Lycée cantonal de Porrentruy,
8 février 2012.

Introduction

Motivations

J'ai choisi de consacrer mon travail de maturité en histoire à une recherche sur le patois jurassien. C'est l'aspect varié des recherches qui m'a tout d'abord intéressée. En effet, il s'agit pour un travail d'histoire d'utiliser différents types de sources, soit écrites, soit orales. Dans le cadre de mon sujet, l'interdiction du patois jurassien dans les écoles, l'utilisation de sources orales s'est rapidement avérée nécessaire, étant donné le peu de documents écrits et l'absence de recherches précises en la matière. Une visite aux archives de la République et Canton du Jura m'en a convaincue. L'idée de rencontrer des habitants de ma région m'a séduite. Lors de ma scolarité, je n'ai pas eu l'occasion de me plonger dans son histoire de manière approfondie. Alors, le dialogue avec des habitants dont les familles sont établies de longue date de cette région ne pouvait que m'apporter de plus larges connaissances de la vie d'ici. Cette curiosité a aussi été une de mes motivations.

J'ai pensé au patois jurassien comme sujet pour mon travail de maturité simplement parce que j'aime les langues. Et quoi de plus logique que de s'intéresser à celle qui a été parlée dans ma région ? Mais sur ce sujet, il est nécessaire de s'intéresser au passé. Alors, je me suis intéressée au pourquoi. Car nous l'entendons bien, le patois, qui fut la langue du peuple, n'est plus parlé que par une minorité. Je suis donc partie de l'idée, entendue par hasard, qu'il a été interdit. Mais après une recherche dans les archives législatives du canton, j'ai découvert que ce n'était pas le cas. Du moins du point de vue des lois. Néanmoins, selon mon idée, dans les écoles jurassiennes, seul le français était toléré. Et l'utilisation du patois était souvent sanctionnée. J'ai dès lors décidé de m'intéresser plutôt au cas des écoles, si possible du point de vue des élèves et des enseignants. Cela a été rendu difficile du fait que la plupart d'entre eux sont déjà décédés, et que les souvenirs restants sont issus du bouche à oreille, et par conséquent parfois imprécis.

Projet et hypothèse

Lors de mes premières recherches sur le patois, un article sur le canton de Fribourg a retenu mon attention. Il y était écrit qu'en 1886, une loi interdisant de parler le patois à l'école, aussi bien en cours qu'en-dehors est entrée en vigueur. Je me suis alors demandée quelles étaient les raisons d'une pareille mesure et comment elle était appliquée. Pour répondre à cela, je me suis appuyée sur le travail de master de Mme Irma Gadiot. Ce travail présente en effet une recherche très complète sur la situation du patois fribourgeois à la fin du XIXe siècle. Je me suis également intéressée aux similitudes et aux différences des situations fribourgeoises et jurassiennes. Est-ce que l'interdiction pratiquée au Jura était la même que celle pratiquée dans le canton de Fribourg, malgré le fait qu'il n'existe aucune loi à ce sujet ?

Je commencé mes recherches par des ouvrages d'histoire jurassienne¹. Je n'y ai malheureusement trouvé que des informations générales par rapport à mon

¹ Amweg, G.. *Histoire populaire du Jura bernois*. Porrentruy, Editions jurassiennes, 1974.

sujet. Je me suis ensuite intéressée à deux travaux de diplôme, ceux d'Alain Raval et de Pascal Comte.² Mais tous ces ouvrages ne suffisaient pas à répondre à mes questions, car la question des écoles n'y étaient pas à proprement parler abordée.

Je suis alors partie interviewer quatre jurassiens patoisants. Mon choix a été rapidement dirigé par le fait que peu de personnes gardent des souvenirs sur le patois à l'école, mais j'ai aussi tenu compte de la place du patois dans la vie des personnes que j'ai rencontrées. La première, M. Norbert Brahier, a parlé patois à la maison et a été président des patoisants francs-montagnards durant de longues années. Mme Agnès Surdez enseigne le patois et est parallèlement très engagée au sein des patoisants et pour la promotion du patois dans les écoles. M. Michel Choffat parlait également patois chez lui dans son enfance et est actif au sein de l'amicale des patoisants d'Ajoie. La quatrième personne que j'ai rencontrée, Mme Huguette Zimmermann, m'a apporté un témoignage simple et emprunt d'authenticité, puisqu'il s'agit de celui de sa mère, Mme Cécile Übelhart. Les quatre personnes que j'ai rencontrées possèdent un deuxième point commun entre elles toutes, elles ont toutes grandi dans un petit village ou hameau du Jura. En revanche, elles proviennent des trois districts actuels du canton du Jura.

Pour ajouter des témoignages supplémentaires à mes entretiens, je suis également allée écouter trois bandes d'archives des années 1980/90 à la Radio Fréquence Jura (RFJ). Celles-ci étant enregistrées en patois, elles m'ont été traduites simultanément par Mme Huguette Zimmermann. Il s'agit de dialogues entre patoisants, racontant des anecdotes de leur passé à cœur ouvert et d'un enregistrement d'un extrait de l'Assemblée générale des amicales des patoisants du Jura. Dans chacun d'eux, on déplore la répression du patois dans les écoles, qui a mené à sa disparition.

Etant donné que mes recherches sont basées sur des entretiens, j'ai limité mes investigations à la période allant de la fin du XIXe siècle à la première moitié du XXe siècle. C'est également la période correspondant à l'étude de Mme Irma Gadiet sur le patois à Fribourg. Le canton de Jura était à cette époque rattaché au canton de Berne.

Pour approcher mon sujet, je commencerai par une brève présentation de ce qu'était l'école durant la période de ma recherche. Ensuite, je vais présenter le cas du canton de Fribourg, puis celui du canton du Jura, à la lumière de mes sources orales principalement. Après cela, j'essaierai de répondre à mes questions sur les similitudes et différences entre Fribourg et le Jura, et de trouver une explication à celles-ci. Je conclurai par un bilan de mes recherches et du travail effectué.

1. Méthodologie

Pour m'aider dans la préparation et la réalisation des entretiens, je me suis basée sur le livre de Florence Descamps *L'Historien, l'archiviste et le*

Et Bessire, P.-O.. *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle*. Moutier, Editions de la Prévôté, 1977.

² Raval, A.. *La disparition des patois, étude d'un cas particulier : le patois jurassien*, mémoire de licence. Université de Neuchâtel, non publié, 1979.

Et Comte, P.. *Patois mort ou vif ?*, travail de diplôme. Non publié, 1988.

magnétophone. Etant donné le but de mes recherches, plutôt thématique que biographique, le choix de méthodes d'entretien comprenait le questionnaire directif, le récit libre et le questionnaire semi-directif. Par la suite, j'ai élaboré un questionnaire semi-directif, dans le but de structurer mes entretiens, et aussi de me donner de l'assurance. En effet, c'est ce qui m'a paru le plus indiqué pour garder une certaine spontanéité, tout en évitant de s'éloigner complètement du sujet. La retranscription des entretiens est faite sous forme de notes prises à la main, dactylographiées sans transformation et ajoutées en annexe. Je me suis aussi appuyée sur le livre de Florence Descamps pour l'exploitation des sources orales.

2. L'école au début du XXe siècle³

Afin de mieux percevoir le rôle de l'école dans l'éducation et la vie sociale de la population, précisons-en le fonctionnement. Il s'agit ici plutôt d'une école campagnarde, voir rurale, comme elle l'était dans les cantons de Fribourg et du Jura.

Au début du XXe siècle, l'école est obligatoire pour tous les enfants. Ceci date déjà de l'annexion de la Suisse par Napoléon et son général Guillaume Brune en 1798⁴. Elle dure en général huit ans. Les élèves doivent payer un modeste écolage pour l'entretien de l'instituteur. En été, les vacances des écoliers durent quatre mois. Pendant ce temps, les enfants aident aux travaux des champs ou vont garder le bétail. Des congés leur sont aussi accordés lors des foins et des moissons.

Dans les années 1900, les écoles sont peu nombreuses et les élèves doivent parfois marcher des dizaines de kilomètres depuis chez eux pour y parvenir. Ils sont parfois hébergés dans des familles plus proches. Par exemple, André Cuenin⁵ se souvient de 1912 :

J'étais donc à Soubey, non pas chez mes parents qui habitaient Froideveaux au-dessus de Soubey. Comme il fallait trois quarts d'heure pour descendre au village, mon grand-père et ma tante ont proposé que je vienne chez eux pendant trois mois avant la classe, pour m'habituer. Et puis, je suis entré à l'école.

Ce n'est qu'après 1950 que le nombre d'écoles augmente.

Les bâtiments sont souvent insalubres et froids, étant donné qu'ils ne sont chauffés que par un fourneau dont le bois est récolté par les enfants en automne. Madeleine Merçay⁶, enseignante à Miécourt en 1912, décrit même une situation assez catastrophique :

[...] dans le vieux bâtiment, il n'y avait qu'un simple plancher. On voyait la cave entre les lames. [...] La classe était chauffée par un énorme fourneau. A proximité, il faisait 35 à 40 degrés et 10 degrés dans les extrémités de la classe.

³ D'après Evard, M.. *A bonne école*. La Chaux-de-Fonds, Editions d'En Haut, 1992.

Et Collectif, *D'ardoises et de plumes*. Delémont, Editions D+P SA et SEJ, 2009.

⁴ Dictionnaire historique de la Suisse, *Napoléon 1^{er}*, www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F41455.php, visité le 08.01.12.

⁵ Collectif, *D'ardoise et de plume*, p. 29.

⁶ Collectif, *D'ardoise et de plume*, p. 109.

Les bâtiments scolaires sont bâtis à proximité de l'église et de la cure. Ils sont en principe conçus pour accueillir deux classes, d'une cinquantaine d'élèves au maximum. L'éclairage se fait à la lampe à pétrole, puis peu à peu à l'électricité, à partir de 1920.

Les matières enseignées sont le français, c'est-à-dire la lecture, l'écriture et l'orthographe, l'arithmétique, le catéchisme et les prières, et la musique. Un peu plus tard, la gymnastique vient s'ajouter au programme, ainsi que les travaux de sexe pour les filles (couture, tricot, brodage). Dès 1930, des cours d'allemand et d'histoire, surtout suisse, sont donnés.

Pour les perturbateurs, les châtiments sont sévères : coups de règle sur les doigts, claques ou encore humiliation au coin, à la porte, phrases à copier cent fois, verbes à conjuguer, rédactions, calculs, ... Les instituteurs reçoivent l'ordre de tenir les enfants à carreau.

L'école est ainsi non seulement un lieu d'apprentissage des matières, mais aussi un lieu d'apprentissage de la vie. On comprend donc bien en quoi une interdiction de parler patois à cet endroit avait un grand effet et a pu engendrer une disparition de cette langue.

3. Le cas du canton de Fribourg⁷

3.1 Introduction⁸

Le canton de Fribourg, situé en plein cœur de la Suisse, est un canton bilingue. L'allemand, ou plutôt le suisse allemand, ainsi que le français y sont parlés. Pendant longtemps, les autorités ont essayé de contraindre leur population à parler allemand. Mais celle-ci s'est rebellée et a préféré l'usage du français dans les villes et du patois dans la campagne. Au XVIII^e siècle, après trois siècles d'effort, le français reprend peu à peu le dessus, mais recèle encore de nombreux germanismes et « patoisismes ». Car le patois fribourgeois laisse sa marque dans la langue orale et, selon le linguiste neuchâtelois Georges Redard, il est même souvent responsable du germanisme.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le patois est toutefois encore bien présent. Surtout dans les régions d'altitude et difficiles d'accès du canton. Bien souvent, les enfants de ces régions arrivent à l'école sans avoir une quelconque notion de français, même basique. Dans les campagnes de basse altitude, la langue maternelle est généralement le patois. La population est toutefois capable de parler les deux langues, patois et français. Mais suivant les régions du canton, le patois est parlé dans les villages ou seulement dans le cercle restreint de la famille. Les deux langues avaient ainsi chacune leur usage bien déterminé. Le français est considéré comme plus prestigieux et utilisé dans l'administration. De cette manière, il s'est répandu parmi la population, sans pour autant impliquer une disparition du patois. Mais la situation a bien changé entre-temps et il

⁷ D'après Gadiet, I.. *Patoiseinschränkungsdebatten im Kanton Freiburg (1872-1887)*, travail de Master. Université de Fribourg, non publié, 2010.

⁸ D'après Zermatten, M., Beuchat, Ch., Perrochon, H., Ziegler, H., Humbert, J.. *La langue française en terre romande*. Neuchâtel, Ed. de la Baconnière, 1956.

n'existe encore aujourd'hui que très peu d'endroits où les deux langues sont parlées.

3.2 Arguments et causes de l'interdiction

Dès le milieu du XIXe siècle, des personnalités commencent à désirer une restriction du patois dans les écoles. Cela n'est pas inattendu, car une loi l'interdisant est déjà en vigueur dans les cantons de Genève dès 1668, de Vaud à partir de 1806 et du Valais dès 1824. En 1872 est fondée la Société fribourgeoise d'éducation (SFE), qui réunit des responsables sociaux de tous bords politiques et qui deviendra un acteur central de la politique scolaire de ces années. Elle s'oppose fermement à l'usage du patois dans l'enseignement. Son premier argument contre le patois est que « parler patois entrave les progrès d'apprentissage des élèves ». En effet, les pédagogues croient que le maintien de cette langue rend l'apprentissage d'un « bon français » plus difficile. Cet argument s'appuie sur les résultats aux tests nationaux des recrues du canton de Fribourg. En effet, ceux-ci sont inférieurs à ceux du reste de la Suisse et le patois en est désigné responsable. Il en faut bien un, car le canton est blessé dans son orgueil et craint de perdre sa souveraineté dans l'enseignement, par suite d'une accusation de délaisser ses écoles publiques. Le deuxième argument s'attaque à l'utilité du patois dans la communication dite moderne. Selon les opposants, cette langue n'est pas ou plutôt n'est plus fonctionnelle. Il est vrai que son vocabulaire est essentiellement rural et que dans toutes les situations importantes de la vie quotidienne, c'est le français qui est utilisé. Par exemple à l'église, au marché, dans les actes officiels, les affaires écrites et même dans les relations entre les citadins et les campagnards. Le but de la restriction du patois n'est donc pas d'unir la population avec une seule langue, bien que la question ait été soulevée. Mais il s'agit alors de « standardiser » la langue pour que tout un chacun qui désirerait avoir une activité politique, comme c'est possible en Suisse, puisse se faire comprendre par tous.

3.3 Introduction de la législation

Grâce aux efforts de la SFE, d'instituteurs et d'autres personnalités apparaît en 1850 la première loi restrictive au sujet du patois. On peut constater que c'est en retard par rapport aux trois autres cantons romands, mais dans le canton de Fribourg, le passage du latin au français dans l'église catholique s'est fait plus tardivement, ce qui explique en partie ce retard. Car le fait de parler français à l'église donne une importance supplémentaire à cette langue. Et le clergé participe lui aussi à la lutte anti patois. La nouvelle loi se trouve au chapitre « Devoirs des instituteurs » et décrète : « Art. 147. La langue maternelle (le français ou l'allemand) est seule en usage dans l'école. Le maître cependant pourra, de temps à autre, se servir du patois, comme moyen d'interprétation. »⁹ Ceci n'est pas une interdiction totale, celle-ci n'apparaîtra qu'en 1876, après que la révision du règlement des écoles primaires n'entre en vigueur : « Art. 198. La

⁹ *Réglement du 10 août 1850 pour les écoles primaires*, in: Bulletin officiel des lois, décrets et autres actes publics du gouvernement du canton de Fribourg, Fribourg 1876, p.385. Tiré de Gadient, I., *Patoiseinschränkungsdebatten im Kanton Freiburg (1872-1887)*, p.17.

langue maternelle (le français ou l'allemand) est seule en usage dans l'école. »¹⁰ Lors de la révision législative, on a simplement supprimé la dernière phrase de l'article de vingt-six ans auparavant. En revanche, lors de la révision de 1886, l'article est nettement modifié, et devient bien plus restrictif : « Art. 171. L'usage du patois est sévèrement interdit dans les écoles; la langue française et l'allemand grammatical (Schriftdeutsch) sont seuls admis dans l'enseignement. Les instituteurs veillent à ce que, en dehors de l'école et dans les conversations entre enfants, il en soit de même. »¹¹ L'interdiction n'est plus uniquement valable dans le cadre scolaire, mais également dans le domaine privé des élèves. Ces derniers changent rapidement d'habitudes et commencent à parler français entre eux. Mais malgré tout, les enfants francophones et allophones utilisent le patois pour communiquer. Le dernier degré de restriction du patois est atteint en 1881, lorsque l'on demande aux parents de parler français à leurs enfants dès leur plus jeune âge. Ceux-ci le font volontiers, car ils pensent que leur progéniture atteindra ainsi un meilleur niveau d'instruction.

4. Le cas jurassien

4.1 Introduction¹²

En opposition aux autres cantons romands, où le patois prend ses origines dans le francoprovençal, le canton du Jura est le seul canton suisse dont le patois est issu de la langue d'oïl. La frontière entre les deux parlers passe en effet par le plateau de Diesse et au sud de St-Imier et de Les Bois. La région étant très rurale et à l'écart des grands axes, le patois en est la langue principale. L'univers paysan et les métiers artisanaux en constituent du coup le champ lexical. La culture familiale et villageoise y est très ancrée, ce qui explique que chaque village, cela surtout en Haute-Ajoie et aux Franches Montagnes, possède son propre accent et quelques expressions typiques. Par exemple, la façon de dire «*È y en è prou ègaiyè*, ce qui veut dire *il y en a bien assez* (c'est-à-dire, *presque trop*) »¹³ aux Genevez est tout à fait unique au monde.

La première attaque contre le patois date de la période d'appartenance du Jura à la France¹⁴. Le député du clergé aux Etats généraux de 1789, l'Abbé Grégoire, en est le principal responsable. Après avoir lancé une enquête relative à l'usage qui est fait du patois dans la France entière, il rédige un rapport sur *La nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Le constat est pour lui alarmant : « Ainsi, avec trente patois différents, nous sommes encore, pour le langage, à la tour de Babel, tandis que, pour la liberté, nous formons l'avant-garde des nations. »¹⁵ L'éradication du patois

¹⁰ *Règlement pour les écoles primaires du canton de Fribourg*, Fribourg 1876, p.50. Tiré de Gadiant, I., *Patoiseinschränkungsdebatten im Kanton Freiburg (1872-1887)*, p.17.

¹¹ *Règlement général des écoles primaires du canton de Fribourg*, Bulle 1886, p.38. Tiré de Gadiant, I., *Patoiseinschränkungsdebatten im Kanton Freiburg (1872-1887)*, p.17.

¹² D'après Comte, P., *Patois mort ou vif ?* et Raval, A., *La disparition des patois*.

¹³ Entretien avec Agnès Surdez, le 07.01.12.

¹⁴ D'après Djâsans – Patois Jurassien, Jolidon, R., *Evolution du patois*, www.image-jura.ch/djasans/spip.php?article417 et L'encyclopédie libre, *Henri Grégoire*, fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Grégore, visités le 12.01.12.

¹⁵ Trésor de la langue française au Québec, Université Laval de Québec, Leclerc, J., *Le questionnaire Grégoire*, www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/gregoire-rapport.htm, visité le 26.01.12, annexe VI.

constitue pour lui une étape essentielle dans son combat pour la prise en compte et la valorisation des minorités dans un état qui se veut uni et républicain.

Tous les membres du souverain sont admissibles à toutes les places ; il est à désirer que tous puissent successivement les remplir, et retourner à leurs professions agricoles ou mécaniques. Cet état de choses nous présente l'alternative suivante : si ces places sont occupées par des hommes incapables de s'énoncer, d'écrire dans la langue nationale, les droits des citoyens seront-ils bien garantis par des actes dont la rédaction présentera l'impropriété des termes, l'imprécision des idées, en un mot tous les symptômes de l'ignorance ? Si au contraire cette ignorance exclut des places, bientôt renaîtra cette aristocratie [...]. Bientôt la société sera réinfectée de *gens comme il faut* ; la liberté des suffrages sera restreinte, [...] entre deux classes séparées s'établira une sorte de hiérarchie. Ainsi l'ignorance de la langue compromettrait le bonheur social ou détruirait l'égalité.¹⁶

Au lendemain de la Révolution française, il est facile de s'imaginer le poids d'un tel argument. Il en va de l'image de la France à l'étranger et de la préservation des droits de l'homme revendiqués après la chute de la monarchie de droit divin. C'est-à-dire, l'égalité et la citoyenneté de tous les Français. Après en avoir tant rêvé, le peuple n'accepterait pour rien au monde de perdre ces droits. C'est pour l'Abbé Grégoire l'occasion idéale de promouvoir l'importance du français en le rattachant à la République et au progrès social qu'elle représente, au détriment du patois. Il s'ensuit une interdiction de parler patois dans n'importe quelle situation et, en particulier, à l'école. Celle-ci va disparaître officiellement lors du rattachement du Jura à la Suisse, et plus précisément au canton de Berne avec la signature du Traité de Vienne en 1815. Mais l'idée a déjà bien fait son chemin dans les mentalités jurassiennes.

4.2 Interdiction de parler patois à l'école

Comme dit dans l'introduction, la situation au Jura est différente de celle de Fribourg : aucune loi visant à restreindre l'utilisation du patois dans les écoles ou ailleurs n'est promulguée. Mais les témoignages sont unanimes : il a bel et bien été interdit de parler patois dans les écoles jurassiennes. L'événement est contemporain aux interdictions similaires dans les autres cantons romands. Lors de mes recherches, je ne suis pas parvenue à faire ressortir une date précise. Mais lorsque la mère d'Huguette Zimmermann commence l'école en 1902, le phénomène est déjà bien implanté. Alors que pour la génération précédente, cela ne semble pas être le cas. Ce qui me fait supposer que le début de l'interdiction du patois par les enseignants doit se situer aux alentours de 1890. Ceci correspond aux dates officielles des autres cantons. Le but est « d'empêcher les enfants de parler patois »¹⁷, selon Agnès Surdez. Mais cette interdiction a été imposée par les enseignants uniquement, sans s'appuyer sur un quelconque décret officiel. Il est vrai qu'à cette époque, chaque école s'occupe elle-même de son règlement interne, il n'est donc pas très compliqué d'y ajouter une règle portant sur la langue.

¹⁶ Trésor de la langue française au Québec, Université Laval de Québec, Leclerc, J., *Le questionnaire Grégoire*, www.tlfg.ulaval.ca/axl/francophonie/gregoire-rapport.htm, visité le 26.01.12, annexe VI.

¹⁷ Entretien avec Agnès Surdez, le 07.01.12.

4.3 Arguments en faveur de l'interdiction

Pour justifier cela, les enseignants utilisent plusieurs arguments variés. Lors de mes entretiens, trois sont ressortis. Le premier est que parler patois rime avec manque d'intelligence. Dans les souvenirs de Norbert Brahier, il s'agirait d'un « langage bas, de personne pas évoluée »¹⁸. Huguette Zimmermann l'explique en disant que « les familles riches parlaient français »¹⁹. Un second argument, relevé par Michel Choffat, dit tout simplement que le patois « n'apporte rien » et est voué à devenir une « langue morte »²⁰. Mais ces deux premiers arguments n'ont pas de fondements très solides et l'on peut se demander aujourd'hui comment on a pu leur accorder du crédit. Le troisième argument en revanche, rapporté par Agnès Surdez, montre une réelle volonté de « bien faire ». Les instituteurs croient que « le patois représente une entrave à l'apprentissage du français »²¹. Le français constitue dans ce cas une deuxième langue, pas la langue maternelle et les pédagogues de l'époque pensent que moins l'on connaît de langue, plus la langue parlée est maîtrisée et pure. Cette idée est cependant bien contredite de nos jours. Une rumeur a également circulé, comme quoi ça serait Berne qui aurait commandé une interdiction du patois dans l'école. Mais comme d'autres, Michel Choffat n'y croit pas. Et les textes de lois lui donnent raison. Il n'est cependant pas difficile de comprendre qu'une telle affirmation se soit répandue, étant donné les divergences d'intérêts et de points de vue entre le Jura alors bernois et le reste du canton de Berne. Néanmoins, il faut avouer que bien souvent, les raisons exactes de cette interdiction « ne sont pas explicites, on ne comprend pas vraiment pourquoi »²⁰. Pour Huguette Zimmermann, c'est même devenu « comme ça, normal »¹⁹.

4.4 Patois banni de l'école ou des cours seulement

L'étendue d'application de l'interdiction du patois diffère des endroits. D'après ce qu'on a rapporté à Michel Choffat²⁰, à Coeuvre, l'interdiction de parler patois englobe tout ce qui a trait à l'école ou en dépend. C'est-à-dire autant les leçons que la récréation, et même les activités extrascolaires, comme par exemple la fête de l'école. Selon Norbert Brahier¹⁸, c'est également le cas à Fornet. En revanche, dans l'école de Courfaivre, raconte Huguette Zimmermann¹⁹, le français n'est obligatoire que pendant les cours. « Ma maman aimait la récréation spécialement pour ça, pour pouvoir enfin reparler patois », ajoute-t-elle. L'interdiction n'est donc pas la même partout. Mais qu'en est-il de la mise en pratique de celle-ci ?

4.5 L'interdiction concrètement vécue

Si l'on en croit Michel Choffat, « les enseignants n'aimaient pas le patois, et n'ont rien fait pour »²⁰. Il ajoute même que « si quelqu'un avait été contre, il y aurait eu des échos », ce qui n'a pour lui pas été le cas. Pour ma part non plus, je n'ai retrouvé aucun écrit datant de cette période et mentionnant une opposition au

¹⁸ Entretien avec Norbert Brahier, le 20.10.11.

¹⁹ Entretien avec Huguette Zimmermann, le 21.10.11.

²⁰ Entretien avec Michel Choffat, le 05.01.12.

²¹ Entretien avec Agnès Surdez, le 07.01.12.

parler du patois dans les écoles. Norbert Brahier parle même de « zèle du corps enseignant »²², qui cherche à tout prix à empêcher l'usage du patois dans ses établissements. Ce qui est paradoxal, c'est qu'Huguette Zimmermann assure que « les régents parlaient aussi patois »²³. Ils doivent donc être persuadés du bien-fondé de leur action et ne font pas cela par mépris à l'égard des patoisants. Pourtant, de nombreux exemples de punitions tendent à laisser penser le contraire. Celles-ci ne sont pas de la même vigueur : André Cuenin de Soubey mentionne au sujet des punitions courantes dans son école : « On avait aussi des *cent fois* à copier : Je ne dois pas bavarder à l'école, je ne dois pas désobéir, je ne dois pas dire de gros mots, je ne dois pas parler patois. »²⁴ En revanche, Raymond Erard²⁵, démissionnaire de l'amicale des patoisants, raconte que « les régents rossaient les enfants qui parlaient patois. » Les punitions reposent toutes sur le même odieux principe, celui de la délation. Les élèves sont en effet encouragés à se dénoncer l'un l'autre, à travers différentes méthodes. Une première m'a été racontée par Michel Choffat :

Le premier à parler patois recevait de l'enseignant un collier avec une médaille et devait le porter autour du cou. Dès qu'il en entendait un autre, il lui passait le « collier de la honte », et ainsi de suite. Celui qui l'avait à la récréation était privé de récré. Celui qui l'avait à midi recevait un autre châtiment, et l'après-midi pareil.²⁶

Un système du même type est rapporté par Alain Raval :

Ainsi, un vieil instituteur retraité m'avouait qu'il passait, dans les années 1920 à Mervelier, une médaille au cou d'un des élèves au début de la journée scolaire et que celui-ci devait la transmettre à un petit camarade qui avait prononcé un mot de patois. A la fin de la journée, l'enfant qui était en possession de la médaille était puni.²⁷

Dans les Franches-Montagnes, le même type de punition existe, mais cette fois-ci pour dissuader les enfants de parler patois également en dehors des cours. Il est rapporté par Agnès Surdez :

Au début de la récré, l'enseignant donne une bûche de bois à n'importe quel élève. On passe la bûche à celui qui parle patois. Celui qui rentre de la récré avec la bûche est puni.²⁸

4.6 Conséquences pour les élèves et la vie de famille

Il est alors tout à fait normal de se demander comment les élèves ont perçu cette interdiction de parler leur langue maternelle en milieu scolaire, ce qui veut dire pendant une grande partie de leur journée. Huguette Zimmermann nous en apporte un bon aperçu, lorsqu'elle dit à propos de sa mère : « elle ne l'a jamais vraiment dit, mais elle a beaucoup souffert de ça. »²³ Cela a inévitablement eu des répercussions sur les familles jurassiennes.

²² Entretien avec Norbert Brahier, le 20.10.11.

²³ Entretien avec Huguette Zimmermann, le 21.10.11.

²⁴ Collectif, *D'ardoise et de plume*, p.207.

²⁵ Archives RFJ, Delémont, bande 90076, 26 septembre 1993.

²⁶ Entretien avec Michel Choffat, le 05.01.12.

²⁷ Raval, A.. *La disparition des patois*, p.24.

²⁸ Entretien avec Agnès Surdez, le 07.01.12.

Comme le raconte une Jurassienne pour ses nonante ans²⁹, les parents commencent à parler français à la maison à cause de l'école, malgré le fait que le français reste pour eux une langue étrangère. Mais cela ne se produit pas immédiatement. Dans la famille d'Huguette Zimmermann, « pour le dernier enfant (le dixième), ils ont changé au français, parce qu'ils ne voulaient pas qu'il souffre aussi à l'école. »³⁰ Il faut donc tout un processus pour que le déclic se fasse. Dans la famille d'Agnès Surdez, celui-ci date de plus longtemps déjà, et est devenu pour ainsi dire une habitude : « ma grand-maman interdisait le patois dans la maison, elle était d'origine française »³¹. Mais ce changement de langue maternelle n'est pas une généralité. La preuve, le patois n'a pas complètement disparu. Et même si les parents décident de parler français à leurs enfants, cela ne veut pas dire qu'ils ne parlent plus patois entre eux du tout. C'est ce que Norbert Brahier m'a confirmé : « Ils [les parents] utilisaient le patois pour que les enfants ne comprennent pas ce qu'ils se disaient. Ça ne marchait pas longtemps, les enfants apprenaient vite la langue »³². Et les parents en question n'avaient pas appris le français à l'école, eux. Ce n'est donc pas toujours évident pour eux de s'exprimer dans cette langue « étrangère ». Huguette Zimmermann en donne un exemple : « Ma maman me grondait en patois, parce que ça allait plus vite pour elle »³⁰. Ainsi, à travers des expressions grappillées par ci par là, le patois a réussi à se conserver. Mais les mesures prises par les enseignants contre le patois ont tout de même eu une belle efficacité, puisqu'en une génération, comme le dit Michel Choffat, la langue a totalement disparu des salles de classe et des cours d'écoles. On peut dès lors dire qu'à partir des années 1930-40, les menaces de réprimandes pour les élèves qui parlent le patois dans le cadre scolaire disparaissent, faute d'occasions.

5. Comparaison des deux cas

Après l'étude successive de ces deux situations, une constatation s'impose : les deux cas se ressemblent étrangement. Comme tous les cantons romands, ils possèdent un patois. Mais leur cas est particulier : le Jura et Fribourg, avec le Valais, sont les seuls cantons romands à être restés catholiques après la Réforme. Comme le dit Agnès Surdez, « les protestants font le culte en français, alors que les catholiques font la messe en latin »³¹. Le patois conserve sa place dans la vie quotidienne et le français entre ainsi moins facilement dans les mœurs. On peut donc aisément comprendre qu'il ait fallu faire recours aux écoles, dont l'importance de l'influence venait tout de suite après celle de l'église, pour changer les habitudes de langage de la population.

5.1 Points communs ou voisins

Une première ressemblance est celle de la période concernée par l'événement. S'agissait-il d'un phénomène de mode à l'époque? Je ne le pense pas. Michel Choffat formule un élément de réponse. « C'était dans l'air du temps. Détruire

²⁹ Archives RFJ, Delémont, bande 90008, enregistrée le 15 avril 1986.

³⁰ Entretien avec Huguette Zimmermann, le 21.10.11.

³¹ Entretien avec Agnès Surdez, le 07.01.12.

³² Entretien avec Norbert Brahier, le 20.10.11.

pour faire de la place, que ce soit pour les outils, les métiers, la langue,... »³³ Il est vrai que les Révolutions industrielles ont provoqué la disparition de plusieurs métiers de l'artisanat, comme charron, sabotier, et bon nombre de maréchaux-ferrants au profit de la production industrielle de masse. Alors pourquoi pas celle d'une langue régionale dont le vocabulaire est étroitement lié à cet artisanat. Le patois ne dispose en effet d'aucuns mots signifiant tracteur, radio ou télévision.³⁴ J'ai également constaté une similitude des arguments utilisés pour la justification de l'interdiction de parler patois dans le cadre scolaire. Le fait que le patois n'est en rien une langue moderne a été soulevé dans les deux cas. Ceci fait le lien avec la réponse de Michel Choffat. Le monde de l'époque aspire à la modernisation et à une évolution des mœurs qui en découle. Le deuxième argument phare des opposants au patois dans les deux cantons présente le patois comme une sorte de parasite de la langue française. Car les pédagogues répandent largement leur théorie, qui dit que la connaissance de plusieurs langues en altère la pureté. On ne peut pas leur jeter la pierre, car des études récentes ont démontré que la seconde langue est la plus difficile à apprendre. Mais elles révèlent également que passé ce cap, les langues étrangères deviennent de plus en plus faciles à acquérir. Comme l'utilité d'apprendre un grand nombre de langues n'est pas encore apparue à l'époque et donc que les élèves n'en apprennent que deux, les pédagogues n'ont pas les moyens d'infirmier leur thèse. L'interdiction du patois devient ainsi presque logique pour permettre aux élèves d'obtenir de meilleurs résultats scolaires et en même temps de préserver un français plus pur.

Dans les deux situations, cette interdiction ne poursuit pas un but d'unification de la population. Dans le canton de Fribourg, il s'agit de standardiser la langue pour favoriser les échanges commerciaux et politiques avec le reste de la Suisse. Et évidemment le côté éducatif et pédagogique, en vue d'améliorer les résultats scolaires des étudiants fribourgeois. En ce qui concerne le canton du Jura, le but qui est ressorti de mes entretiens est essentiellement de préserver la pureté de la langue française sur tout le territoire. Afin d'unifier la population, les patriotes jurassiens disposent en effet d'autres moyens et l'attention n'est pas portée sur la langue, mais sur les autorités bernoises.³⁵ La population lutte pour faire entendre sa voix en matière de politique, car elle se sent exclue par la volonté de centralisation du gouvernement bernois. Ce combat s'étend à l'Eglise, car celle-ci est de plus en plus en conflit avec la religion vieille-catholique imposée par l'Etat de Berne, confession qui existe aujourd'hui sous le nom de religion catholique-chrétienne. Le gouvernement bernois de l'époque, protestant, désire imposer au Jura une pratique religieuse plus compatible avec la sienne. Les Jurassiens revendiquent au contraire une Eglise catholique-romaine, en accord avec Vatican I. C'est ce qu'on a appelé le Kulturkampf. Cela peut expliquer pourquoi le canton de Berne ne s'est pas mêlé de la question du patois dans les écoles. Il y a déjà suffisamment de divergences de point de vue entre les deux parties, sans qu'une interdiction supplémentaire ne vienne envenimer le tout. Toutefois, au niveau linguistique, c'est le français, et non pas le patois, qui a été utilisé pour faire rempart contre la germanisation. En tant que langue nationale, il se révèle être plus approprié que le patois. Et cela a porté ses fruits lorsque le canton de Berne l'a reconnu comme langue nationale parlée dans les communes

³³ Entretien avec Michel Choffat, le 05.01.12.

³⁴ Djäsans – Patois Jurassien, Jolidon, R., *Evolution du patois*, www.image-jura.ch/djasans/spip.php?article417.

³⁵ D'après Juillerat, C., Nussbaumer, J.-F., Rebetez, C., *Histoire du Jura*. Fribourg, Fragnière, 1986.

jurassiennes, au détriment de l'allemand. A l'intérieur même du canton, il n'est pas nécessaire de faire recours au patois pour s'affirmer, car il n'existe à ma connaissance aucune tension entre les différents districts qui le constituent. Ainsi, dans chacun des deux contextes de l'interdiction du patois, celle-ci est accompagnée d'un changement de langue similaire dans d'autres milieux que scolaires. Huguette Zimmermann cite à titre d'exemples « les curés, l'administration communale »³⁶ pour le village de Courfaivre, et nous avons vu qu'il en est de même à Fribourg. Etant donné la reconnaissance de Berne et que ces fonctions sont en général occupées par des personnes relativement bien instruites, il est normal qu'on y parle français. Le changement de langue montre aussi une certaine classe, permet de se différencier et d'impressionner les paysans dont le vocabulaire est moins riche. Ceci présente un avantage pour les représentants de l'administration à tous les niveaux.

Pour poursuivre dans les éléments similaires, la réaction des parents est finalement toujours favorable au français. Ils recherchent en effet le meilleur avenir possible pour leurs enfants et sont prêts à changer de langue si le progrès social passe par là. J'ai remarqué ce désir de se montrer à la hauteur, lorsque Michel Choffat m'a rapporté que « mes parents ont vraisemblablement parlé patois entre eux jusqu'à ce que j'aie à l'école secondaire à Porrentruy. C'était plutôt rare à l'époque. »³⁷ Le français les a donc convaincus de son prestige et de son utilité.

5.2 Opposition

L'unique grande différence qui persiste entre ces deux cantons est cette question des lois. Au début, il paraît difficile de comprendre comment la situation du Jura a pu évoluer de la même manière que celle de Fribourg sans avoir d'articles de lois sur lesquels s'appuyer. Je pense qu'il faut là souligner le rôle de l'appartenance du Jura à la France. Pour les Fribourgeois, le changement de mentalités face au français est entièrement à faire, et sans appui officiel, c'est ambitieux. Les opposants au patois ont besoin d'arguments concrets et incontestables pour mettre en valeur cette langue « étrangère ». Tandis que chez les Jurassiens, l'habitude du français est déjà prise. Dans les villes, et en particulier Delémont, le patois est d'ailleurs déjà en voie de disparition au début du XXe siècle. On comprend du coup l'absence de révolte de la part de la population patoisante et la rapidité du changement de langue.

Conclusions

L'école et la disparition du patois

Dans mon hypothèse de départ et tout au long de mon travail, j'ai mis en valeur le fait que l'interdiction de parler patois dans le cadre scolaire a contribué à la disparition ou plutôt à la raréfaction du patois jurassien. Mais cela n'est pas uniquement de la faute des enseignants. Il me faut ajouter qu'il y a plusieurs

³⁶ Entretien avec Huguette Zimmermann, le 21.10.11.

³⁷ Entretien avec Michel Choffat, le 05.01.12.

autres facteurs à prendre en compte pour expliquer ce déclin de la langue. Le rôle de l'église, en particulier celui de la messe et du catéchisme, a également été d'une importance capitale, étant donné qu'au début du XX^e siècle, tout le village va à la messe le dimanche matin. Et pour l'enseignement religieux, l'église a fait le choix de privilégier le français par rapport au patois pour remplacer le latin. Ce choix est néanmoins lié au patois lui-même. En effet, son vocabulaire est très rural. Ce qui rend la langue inutilisable dans maintes situations, alors que les métiers artisanaux riches en appellations patoises disparaissent peu à peu. On peut mettre ceci en relation avec la mentalité de l'époque. Les gens aspirent au modernisme, le « vieux » patois est délaissé. De la combinaison de ces facteurs résulte un changement de la langue parlée à la maison. Et comment le patois, une langue qui se transmet essentiellement par voie orale, de génération en génération, peut-il résister ? Pour la génération qui a suivi l'interdiction du patois dans les écoles, le français est devenu la langue maternelle et le patois a reculé au rang de langage des grands-parents. Un dernier facteur que j'ai relevé provient de la situation dans les régions voisines du Jura ou du canton de Fribourg, notamment en France et à Neuchâtel. Le patois y est déjà interdit depuis quelques années, dès 1793 en France et 1848 à Neuchâtel. L'idée d'interdire le patois a pu simplement venir d'une envie de « faire comme les autres ». Il reste cependant que l'école porte une grande responsabilité de la disparition du patois.

D'autres disparitions linguistiques

Ce travail m'a permis de faire le lien entre la situation du patois dans les écoles à la fin du XIX^e siècle, et la situation actuelle du suisse-allemand. En tant que dialecte, les autorités scolaires de Suisse alémanique souhaitent le voir disparaître des salles de classe dès l'école enfantine, afin de privilégier l'allemand (Hochdeutsch). Il s'agit ici de cette même opposition dialecte – langue nationale. Après avoir réalisé ce travail, je ne peux que souhaiter qu'il n'en aille pas de même que pour les patois romands, car ces langues régionales constituent une vraie richesse pour notre pays. En sortant de nos frontières, on peut également comparer cette situation avec l'anglicisation progressive du monde. Il est à espérer que l'anglais, langue internationale officielle, ne remplace pas la multitude de langues nationales de la planète. Ceci paraît inimaginable, mais sait-on jamais.

Limites de l'étude

Tout au long de mon travail sur le canton du Jura, je me suis basée sur les témoignages que j'ai pu recueillir, ainsi que ceux que j'ai découverts dans d'autres ouvrages. Mais le nombre en est trop faible pour pouvoir faire une étude complète de tous les événements liés au patois qui se sont déroulés dans un cadre scolaire. Et ceux-ci diffèrent inévitablement d'un village à un autre. J'ai donc essayé de synthétiser les différents éléments que j'ai découverts afin d'en faire ressortir les similitudes. Pour réaliser une étude dans son intégralité, il faudrait sans doute augmenter le nombre de personnes interviewées, et peut-être aussi analyser chaque région du Jura séparément, en tenant compte de son histoire locale. J'ai aussi malheureusement dû effectuer mon travail sans pouvoir rencontrer aucun ancien enseignant jurassien, car ceux-ci sont déjà décédés.

Mais il aurait été très intéressant de pouvoir confronter les différents points de vue sur un tel sujet. Cela m'aurait permis de mieux comprendre les aspects pédagogiques de l'interdiction du patois dans les écoles. Car les témoignages que j'ai recueillis renferment naturellement une part de subjectivité, étant donné qu'il ne s'agit que du point de vue d'élèves de l'époque, qui ont parfois souffert de l'interdiction et qui n'étaient certainement pas au courant de ses arguments pédagogiques. De plus, les personnes que j'ai interrogées tiennent de leurs proches ce qu'ils m'ont raconté, ils ne l'ont donc pas vécu directement. A leur mémoire s'ajoute par conséquent leur propre sensibilité et leurs propres déductions face au sujet, ce qui est tout à fait normal. Mon travail présente donc en plus du côté historique, le regard décalé de ces quatre personnes sur l'événement.

Apports du travail

En discutant avec différents Jurassiens pour décider de qui j'allais rencontrer, j'ai été tout de même surprise par l'originalité de mon sujet. Je ne m'étais pas imaginée que les différends entre le patois et l'école et leurs conséquences aient pu être tant évités. Ce qui a parfois engendré des réponses imprécises à mes questions. J'ai finalement pensé que l'interdiction du patois dans les écoles, ainsi que les punitions et souffrances qu'elle a engendrées parmi les élèves ont dû être tabou dans les familles jurassiennes. Ceci expliquerait l'absence de documents écrits à ce sujet et la difficulté de trouver des personnes ayant des connaissances à partager à ce propos. A l'inverse, lors de mes entretiens, j'ai souvent obtenu des réponses à des questions que je ne m'étais jamais posées. Celles-ci m'ont permis de découvrir d'autres aspects de la vie des campagnes jurassiennes liés au patois que je ne soupçonnais pas, par exemple le rôle de l'industrialisation face au vocabulaire patois et, par la suite, de la différence que le français a faite à ce sujet. Je pense que le choix du questionnaire semi-directif a contribué à cette liberté plus grande au cours de la discussion. J'ai parfois dû changer l'ordre des questions que j'avais prévu pour rendre le dialogue plus fluide, mais cela m'a permis de faire des liens supplémentaires entre celles-ci. Ainsi, les différentes personnes que j'ai rencontrées m'ont aidée à comprendre l'histoire du patois d'une manière plus complète.

J'ai pris beaucoup de plaisir à rédiger ce travail de maturité. Cela m'a appris à effectuer une recherche structurée. J'ai bien aimé l'idée qu'un tel travail n'avait jamais été fait. Cela a aussi représenté un grand défi. Au début de mes recherches, j'ai été déçue de ne rien trouver à quoi me raccrocher. Du coup, étant donné le peu de connaissances de ma part sur ce sujet, il m'a fallu du temps avant de vraiment cerner une problématique qui me convainquait. Ensuite, la recherche de sources a représenté un obstacle supplémentaire, mais a été résolu par le recours aux sources orales. J'ai eu beaucoup de plaisir à rencontrer des patoisants lors de mes entretiens, et je me suis découvert un intérêt à suivre leurs activités. J'espère avoir réussi à transmettre une partie de la richesse de leur mémoire. J'ai été surprise de voir à quel point le fait qu'une jeune personne s'intéresse au patois leur a fait plaisir. J'espère avoir retranscrit ne serait-ce qu'une partie de l'importance de cette langue pour eux et pour notre région. Je leur suis reconnaissante, ainsi qu'à toutes les autres personnes que j'ai contactées, de l'intérêt et l'enthousiasme qu'ils ont manifestés à mon égard.

Déclaration

Je déclare par la présente que j'ai réalisé ce travail de manière autonome et que je n'ai utilisé aucun autre moyen que ceux indiqués dans le texte. Tous les passages inspirés ou cités d'autres auteur-es sont dûment mentionnés comme tels. Je suis consciente que de fausses déclarations peuvent conduire le Lycée cantonal à déclarer le travail non recevable et m'exclure de ce fait à la session d'examens à laquelle je suis inscrite.

Ce travail reflète mes opinions et n'engage que moi-même, non pas le professeur responsable de mon travail ou l'expert qui m'a accompagnée dans cette recherche.

Lieu et date :

Signature :

Médiagraphie

Livres :

- Amweg, G.. *Histoire populaire du Jura bernois*. Porrentruy, Editions jurassiennes, 1974.
- Bessire, P.-O.. *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle*. Moutier, Editions de la Prévôté, 1977.
- Comte, P.. *Patois mort ou vif ?*, travail de diplôme. Non publié, 1988.
- Croix, A. et Guyvarc'h, D.. *Guide de l'histoire locale*. Paris, Seuil, 1990.
- Descamps, F.. *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone, De la constitution de la source orale à son exploitation*. Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001.
- Evard, M.. *A bonne école*. La Chaux-de-Fonds, Editions d'En Haut, 1992.
- Favez, J.-C.. *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*. Lausanne, Payot, 1991.
- Gadiant, I.. *Patoiseinschränkungsdebatten im Kanton Freiburg (1872-1887)*, travail de Master. Université de Fribourg, non publié, 2010.
- Juillerat, C., Nussbaumer, J.-F., Rebetez, C.. *Histoire du Jura*. Fribourg, Fragnière, 1986.
- Raval, A.. *La disparition des patois, étude d'un cas particulier : le patois jurassien*, mémoire de licence. Université de Neuchâtel, non publié, 1979.
- Zermatten, M., Beuchat, Ch., Perrochon, H., Ziegler, H., Humbert, J.. *La langue française en terre romande*. Neuchâtel, Ed. de la Baconnière, 1956.
- Cercle d'études historiques (CEH), *Nouvelle histoire du Jura*. Porrentruy, Société jurassienne d'Emulation (SJE), 1984.

- Collectif, *D'ardoises et de plumes*. Delémont, Editions D+P SA et SEJ, 2009.

Fonds d'archives :

- **Archives de la République et Canton du Jura (ARCJ), Porrentruy**
Fonds Jean Christe, 172 J
 - 172 J 76 Pourquoi sauver le patois ?
 - 172 J 82 Cercle d'études du patois.
- **Archives de la Radio Fréquence Jura (RFJ), Delémont**
 - bande 90006, 5 septembre 1986. Emission « le Quart d'heure patois » par Mme Hänni.
 - bande 90008, 15 avril 1986. Dialogue : Les nonante ans de...
 - bande 90076, 26 septembre 1993. Extraits de l'Assemblée générale des amicales des patoisants du Jura.

Entretiens :

- Norbert Brahier, le 20 octobre 2011.
- Michel Choffat, le 5 janvier 2012.
- Agnès Surdez, le 7 janvier 2012.
- Huguette Zimmermann, le 21 octobre 2011.

Sites Internet :

- www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F41455.php, Dictionnaire historique de la Suisse, *Napoléon 1^{er}*, visité le 8 janvier 2012.
- www.image-jura.ch/djasans/spip.php?article417, Djâsans – Patois Jurassien, Jolidon, R., *Evolution du patois*, visité le 12 janvier 2012.
- [fr.wikipedia.org/wiki/Henri Grégoire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Gr%C3%A9goire), L'encyclopédie libre, *Henri Grégoire*, visité le 12 janvier 2012.
- www.tlfg.ulaval.ca/axl/francophonie/gregoire-rapport.htm, Trésor de la langue française au Québec, Université Laval de Québec, Leclerc, J., *Le questionnaire Grégoire*, visité le 26 janvier 2012.

Remerciements

Merci à M. Thibault Lachat, maître responsable de mon travail de maturité, pour m'avoir aidée dans ma recherche de sources et de personnes de contact, pour avoir apporté ses remarques tout au long du travail, et m'avoir aiguillée dans l'approfondissement de mes recherches. Merci pour ses nombreuses relectures de mon travail.

Merci à M. Nicolas Barré, l'expert, pour avoir recherché et proposé des sources susceptibles de m'aider dans mon travail.

Merci à M. Norbert Brahier, M. Michel Choffat, Mme Agnès Surdez et Mme Huguette Zimmermann d'avoir pris du temps pour me rencontrer, d'avoir répondu à mes questions et d'avoir fait tout leur possible pour me donner un maximum de renseignements. Merci également pour toutes les personnes qu'ils m'ont recommandées.

Un merci particulier à Mme Huguette Zimmermann et à son mari Rudi, qui ont pris une matinée entière pour m'accompagner aux archives de la Radio Fréquence Jura, afin de me traduire les bandes du patois en français.

Merci à Mme Caroline Salomon, du secrétariat de la Radio Fréquence Jura, d'avoir tout préparé pour ma venue.

Merci à Mme Irma Gadiant, de l'université de Fribourg, d'avoir accepté de me transmettre son travail de Master.

Merci à M. Louis-Joseph Fleury pour les sites Internet et les numéros de téléphone qu'il a pris la peine de me transmettre et pour son intérêt pour mon travail.

Merci à M. François Noirjean, des Archives cantonales jurassiennes, pour toutes ses recherches de documents relatifs au patois dans les divers fonds. Merci aussi pour sa disponibilité lorsque j'étais aux archives.

Table des matières

Introduction	2
Motivations	2
Projet et hypothèse	2
1. Méthodologie	3
2. L'école au début du XXe siècle	4
3. Le cas du canton de Fribourg	5
3.1 Introduction	5
3.2 Arguments et causes de l'interdiction	6
3.3 Introduction de la législation	6
4. Le cas jurassien	7
4.1 Introduction	7
4.2 Interdiction de parler patois à l'école	8
4.3 Arguments en faveur de l'interdiction	9
4.4 Patois banni de l'école ou des cours seulement	9
4.5 L'interdiction concrètement vécue	9
4.6 Conséquences pour les élèves et la vie de famille	10
5. Comparaison des deux cas	11
5.1 Points communs ou voisins	11
5.2 Opposition	13
Conclusions	13
L'école et la disparition du patois	13
D'autres disparitions linguistiques	14
Limites de l'étude	15
Apports du travail	15

Déclaration	16
Médiagraphie	16
Livres	
Fonds d'archives	
Entretiens	
Site Internet	
Remerciements	17
Table des matières	18
Annexes	
I. Canevas de l'entretien	21
II. Entretien avec Norbert Brahier	22
III. Entretien avec Michel Choffat	23
IV. Entretien avec Agnès Surdez	24
V. Entretien avec Huguette Zimmermann	25
VI. Rapport de l'Abbé Grégoire sur <i>La nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française.</i>	26

Annexe I : Canevas de l'entretien

1. Présentation de mon projet, but, objectif
A quoi sert l'entretien
De quoi j'aimerais parler
2. Où habitez-vous ? Quel était le métier de vos parents, votre mode de vie (rural, ouvrier,...) ?
3. Où avez-vous été à l'école et quand ?
4. Dans quelles situations parliez-vous patois, avec qui ?
5. En cours, vous autorisait-on à parler patois (entre élèves, avec le professeur) ?
6. Et durant la récréation ?
7. Lors d'une manifestation publique (par ex. fête de l'école, du village) ?
8. Y avait-il des sanctions lorsque l'on parlait patois ?
Si oui, lesquelles ?
Exemples ?
9. Quelle était votre position face à cette interdiction de parler patois? Celle de vos parents ? De la population (à votre avis) ? De l'enseignant ?
10. Avez-vous entendu parler d'une loi sur l'interdiction du patois dans les écoles ?
11. Si vous pensez qu'il n'y avait pas de loi, comment justifiait-on cette interdiction du patois ?
12. Etait-elle appliquée rigoureusement, par tous les enseignants ?

Annexe II : Entretien avec Norbert Brahier

Lajoux, le 20.10.11

89 ans

a été président de l'amicale des patoisants des Franches Montagnes, du Jura

2. père bûcheron, lui aussi, famille de 7 enfants

3. école à Fornet, années 30

parlait patois avec ses parents, ses grands-parents, eux entre eux
ils utilisaient le patois pour que les enfants ne comprennent pas ce qu'ils se
disaient. Ça ne marchait pas longtemps, les enfants apprennent vite la langue.

5.-8. interdit de parler patois à l'école

tout en français (récré, fête du village)

pas de sanctions si parlent patois, air étonné

9. qqn qui parle patois : pers. pas évoluée

10. interdiction pas officielle ! voir site Internet du canton

par les instituteurs, le corps enseignants -> zèle

Fribourg : interdit dans les années 1850

11. le patois est un langage bas

gens à rencontrer : Louis-Joseph Fleury à Courchapoix,
 Albert Akermann à Pleigne,
 Choffat de Buix,
 Gilbert Lovis de Saucy.

Annexe III : Entretien avec Michel Choffat

Porrentruy, le 05.01.12
prend sa retraite
c'est ce qu'il a entendu dire

2. Coeuve, Vendlincourt

4. dico Vatré
pense qu'il l'a bcp entendu -> comprenait tout, le parlait pas
jusqu'à 10 ans

5.-6. pr lui : plus besoin d'interdire le patois, plus parlé
génération précédente (~80 ans)
tout ce qui dépendait de l'école (pas la famille)

7. oui, fête de l'école

8. les enseignants n'aimaient pas le patois, n'ont rien fait pour
punition : le premier à parler patois, recevait de l'enseignant un collier avec une
médaille, devait le porter autour du cou. Dès qu'il entendait un autre, il lui
passait le « collier de la honte ». Celui qui l'avait à la récréation était privé de
récré. A midi, autre châtiment, et l'après-midi pareil (se rappelle plus).

9. grand-parents : pas contesté la primauté du patois
sa grand-mère maîtrisait pas correctement le français
pr ses parents, interdit
il pense : ses parents ont vraisemblablement parlé patois entre eux jusqu'à ce
qu'il aille à l'école secondaire à Porrentruy (plutôt rare à l'époque). Ses parents
ne l'admettent pas.

les gens se sont pas révoltés, on se disait que c'était l'évolution.

10. pas de loi (≠ Berne)
on disait que c'était Berne, M.C. ne le croit pas.

la deuxième langue est difficile à apprendre
la troisième est plus facile -> l'allemand serait mieux appris si on parlait français
et patois

11. pas explicite, on ne comprend pas vraiment pourquoi.
le patois apporte rien
le patois est pas une langue intellectuelle
mots de la ferme, de la vie quotidienne (autre voc.)
les intellectuels étaient contre
langue triviale, morte

religion : - protestants austères, contre
- catholiques : vraisemblablement, les sermons étaient en patois, pour
que les gens comprennent

12. si qqn avait été contre, il y aurait eu des échos (ça a pas eu lieu)
dans l'ère du temps, détruire pour faire de la place (outils, métiers, langue,...)

Annexe IV : Entretien avec Agnès Surdez

Glovelier, le 07.01.12

enseignante, promotion du patois, site Djâsans

2. La Courtine

la façon de dire « il y en a bien assez, presque trop » aux Genevez est unique au monde « è y en è prou ègaiyè ».

4. sa grand-maman interdisait le patois dans la maison, elle était d'origine française (interdit avant).

5. processus depuis Napoléon -> envoyer les enfants à l'école
début du XXe siècle : empêcher les enfants de parler patois, leur unique langue
-> rôle de l'école

8. délation : au début de la récré, l'enseignant donne une bûche de bois à n'importe quel élève. On passe la bûche à celui qui parle patois. Celui qui rentre de la récré avec la bûche est puni.

9. il y a plus de sons en patois, plus facile pour apprendre les langues étrangères

11. le patois représente une entrave à l'apprentissage du français
changement de la société : rural -> tertiaire
le vocabulaire est inutilisable pour les machines, l'horlogerie.

les protestants font le culte en français

les catholiques font la messe en latin (pas en français).

Djâsans – étymologie – dico – glossaire sonore

-- dico du patois jurassien – Vatré

-- Etienne Jolidon

Annexe V : Entretien avec Huguette Zimmermann

Delémont, le 21.10.11

sa maman s'appelait Cécile Leuenberger, avant son mariage Übelhart
elle était l'aînée de la famille, sa sœur jumelle est morte jeune
née en 1896, à l'école à 6 ans, 1902

2.-3. vivaient dans une « baraque » en-dehors de Courfaivre
9 filles et un garçon

parlaient patois entre la famille
pour le dernier enfant, ils ont changé au français parce qu'ils ne voulaient pas
qu'il souffre aussi à l'école.
sa maman la grondait en patois, ça allait plus vite.

5. non

6.-7. patois (français juste pendant les cours)
elle aimait la récré spécialement pour ça, pour pouvoir enfin reparler patois.
les familles riches parlaient français

8. elle l'a jamais vraiment dit, mais a bcp souffert de ça.

9. sa grand-maman est partie à Paris travailler
au retour, elle a parlé patois
elle avait vu qu'ils souffraient à l'école, donc voulait qu'ils parlent français.
les régents parlaient aussi patois.

10. dans les pays francophones
elle ne sait pas, mais pense que oui

11. c'était comme ça, normal

12. les curés, l'administration communale, les profs en français -> officiellement

Annexe VI : Rapport de l'Abbé Grégoire³⁸

CONVENTION NATIONALE

Instruction publique

RAPPORT SUR LA NÉCESSITÉ ET LES MOYENS D'ANÉANTIR LES PATOIS ET D'UNIVERSALISER L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Par GRÉGOIRE

Séance du 16 prairial, l'an deuxième de la République, une et indivisible ; suivi du décret de la Convention nationale, imprimés par ordre de la Convention nationale, et envoyés aux autorités constituées, aux sociétés populaires et à toutes les communes de la République

La langue française a conquis l'estime de l'Europe, et depuis un siècle elle y est classique : mon but n'est pas d'assigner les causes qui lui ont assuré cette prérogative. Il y a dix ans qu'au fond de l'Allemagne, à Berlin, on discuta savamment cette question qui, suivant l'expression d'un écrivain, eût flatté l'orgueil de Rome, empressée à la consacrer dans son histoire comme une de ses belles époques. On connaît les tentatives de la politique romaine pour universaliser sa langue : elle défendait d'en employer d'autre pour haranguer les ambassadeurs étrangers, pour négocier avec eux ; et, malgré ses efforts, elle n'obtint qu'imparfaitement ce qu'un assentiment libre accorde à la langue française. On sait qu'en 1774, elle servit à rédiger le traité entre les Turcs et les Russes. Depuis la paix de Nimègue, elle a été prostituée, pour ainsi dire, aux intrigues des cabinets de l'Europe. Dans sa marche claire et méthodique, la pensée se déroule facilement ; c'est ce qui lui donne un caractère de raison, de probité, que les fourbes eux-mêmes trouvent plus propres à les garantir des ruses diplomatiques.

Si notre idiome a reçu un tel accueil des tyrans et des cours à qui la France monarchique donnait des théâtres, des pompons, des modes et des manières, quel accueil ne doit-il pas se promettre de la part des peuples à qui la France républicaine révèle leurs droits en leur ouvrant la route de la liberté ?

Mais cet idiome, admis dans les transactions politiques, usité dans plusieurs villes d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, dans une partie du pays de Liège, du Luxembourg, de la Suisse, même dans le Canada et sur les bords du Mississipi, par quelle fatalité est-il encore ignoré d'une très-grande partie des Français ?

A travers toutes les révolutions, le celtique, qui fut le premier idiome de l'Europe, s'est maintenu dans une contrée de la France et dans quelques cantons des Iles britanniques. On sait que les Gallois, les Cornouaillais et les Bas-Bretons s'entendent ; cette langue indigène éprouva des modifications successives. Les Phocéens fondèrent, il y a vingt-quatre siècles, de brillantes colonies sur les bords de la Méditerranée ; et, dans une chanson des environs de Marseille, on a trouvé récemment des fragments grecs d'une ode de Pindare sur les vendanges. Les Carthaginois franchirent les Pyrénées, et Polybe nous dit que beaucoup de Gaulois apprirent le punique pour converser avec les soldats d'Annibal.

Du joug des Romains, la Gaule passa sous la domination des Francs. Les Alains, les Goths, les Arabes et les Anglais, après y avoir pénétré tour à tour, en furent chassés ; et notre langue ainsi que les divers dialectes usités en France portent encore les empreintes du passage ou du séjour de ces divers peuples.

³⁸ Trésor de la langue française au Québec, Université Laval de Québec, Leclerc, J., *Le questionnaire Grégoire*, www.tlfg.ulaval.ca/axl/francophonie/gregoire-rapport.htm, visité le 26.01.12.

La féodalité, qui vint ensuite morceler ce beau pays, y conserva soigneusement cette disparité d'idiomes comme un moyen de reconnaître, de ressaisir les serfs fugitifs et de river leurs chaînes. Actuellement encore, l'étendue territoriale où certains patois sont usités, est déterminée par les limites de l'ancienne domination féodale. C'est ce qui explique la presque identité des patois de Bouillon et de Nancy, qui sont à 40 lieues de distance et qui furent jadis soumis aux mêmes tyrans ; tandis que le dialecte de Metz, situé à quelques lieues de Nancy, en diffère beaucoup, parce que, pendant plusieurs siècles, le pays Messin, organisé dans une forme républicaine, fut en guerre continue avec la Lorraine. Il n'y a qu'environ quinze départements de l'intérieur où la langue française soit exclusivement parlée ; encore y éprouve-t-elle des altérations sensibles, soit dans la prononciation, soit par l'emploi des termes impropres et surannés, surtout vers Sancerre, où l'on retrouve une partie des expressions de Rabelais, Amyot et Montaigne.

Nous n'avons plus de provinces, et nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms.

Peut-être n'est-il pas inutile d'en faire l'énumération : le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi ou wallon, le flamand, le champenois, le messin, le lorrain, le franc-comtois, le bourguignon, le bressan, le lyonnais, le dauphinois, l'auvergnat, le poitevin, le limousin, le picard, le provençal, le languedocien, le velayen, le catalan, le béarnais, le basque, le rouergat et le gascon ; ce dernier seul est parlé sur une surface de 60 lieues en tout sens.

Au nombre des patois, on doit placer encore l'italien de la Corse, des Alpes-Maritimes, et l'allemand des Haut et Bas-Rhin, parce que ces deux idiomes y sont très-dégénérés.

Enfin les nègres de nos colonies, dont vous avez fait des hommes, ont une espèce d'idiome pauvre comme celui des Hottentots, comme la langue franque, qui, dans tous les verbes, ne connaît guère que l'infinitif.

Plusieurs de ces dialectes, à la vérité, sont génériquement les mêmes ; ils ont un fonds de physionomie ressemblante, et seulement quelques traits métis tellement nuancés que les divers faubourgs d'une même commune, telle que Salins et Commune-Affranchie, offrent des variantes.

Cette disparité s'est conservée d'une manière plus tranchante dans des villages situés sur les bords opposés d'une rivière, où, à défaut de pont, les communications étaient autrefois plus rares. Le passage de Strasbourg à Brest est actuellement plus facile que ne l'étaient jadis des courses de vingt lieues, et l'on cite encore vers Saint-Claude, dans le département du Jura, des testaments faits (est-il dit) *à la veille d'un grand voyage* ; car il s'agissait d'aller à Besançon, qui était la capitale de la province.

On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions de Français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale ; qu'un nombre égal est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie ; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlent n'excède pas trois millions, et probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement encore moindre.

Ainsi, avec trente patois différents, nous sommes encore, pour le langage, à la tour de Babel, tandis que, pour la liberté, nous formons l'avant-garde des nations.

Quoiqu'il y ait possibilité de diminuer le nombre des idiomes reçus en Europe, l'état politique du globe bannit l'espérance de ramener les peuples à une langue commune. Cette conception, formée par quelques écrivains, est également hardie et chimérique. Une langue universelle est, dans son genre, ce que la pierre philosophale est en chimie.

Mais au moins on peut uniformer le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise, qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français, qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale et qui doit être jaloux de consacrer au plutôt, dans une République une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté.

Sur le rapport de son Comité de salut public, la Convention nationale décréta, le 8 pluviôse, qu'il serait établi des instituteurs pour enseigner notre langue dans les départements où elle est le moins connue. Cette mesure, très-salutaire, mais qui ne s'étend pas à tous ceux où l'on parle patois, doit être secondée par le zèle des citoyens. La voix douce de la persuasion peut accélérer l'époque où ces idiomes féodaux auront disparu. Un des moyens les plus efficaces peut-être pour électriser les citoyens, c'est de leur prouver que la connaissance et l'usage de la langue nationale importent à la conservation de la liberté. Aux vrais républicains, il suffit de montrer le bien, on est dispensé de le leur commander.

Les deux sciences les plus utiles et les plus négligées sont la culture de l'homme et celle de la terre : personne n'a mieux senti le prix de l'une et de l'autre que nos frères les Américains, chez qui tout le monde sait lire, écrire et parler la langue nationale.

L'homme sauvage n'est, pour ainsi dire, qu'ébauché ; en Europe, l'homme civilisé est pire, il est dégradé.

La résurrection de la France s'est opérée d'une manière imposante ; elle se soutient avec majesté ; mais le retour d'un peuple à la liberté ne peut en consolider l'existence que par les mœurs et les lumières. Avouons qu'il nous reste beaucoup à faire à cet égard.

Tous les membres du souverain sont admissibles à toutes les places ; il est à désirer que tous puissent successivement les remplir, et retourner à leurs professions agricoles ou mécaniques. Cet état de choses nous présente l'alternative suivante : si ces places sont occupées par des hommes incapables de s'exprimer, d'écrire dans la langue nationale, les droits des citoyens seront-ils bien garantis par des actes dont la rédaction présentera l'impropriété des termes, l'imprécision des idées, en un mot tous les symptômes de l'ignorance ? Si au contraire cette ignorance exclut des places, bientôt renaîtra cette aristocratie qui jadis employait le patois pour montrer son affabilité protectrice à ceux qu'on appelait insolemment *les petites gens*. Bientôt la société sera réinfectée de *gens comme et faut* ; la liberté des suffrages sera restreinte, les cabales seront plus faciles à nouer, plus difficiles à rompre, et, par le fait, entre deux classes séparées s'établira une sorte de hiérarchie. Ainsi l'ignorance de la langue compromettrait le bonheur social ou détruirait l'égalité.

Le peuple doit connaître les lois pour les sanctionner et leur obéir ; et telle était l'ignorance de quelques communes dans les premières époques de la Révolution que, confondant toutes les notions, associant des idées incohérentes et absurdes, elles s'étaient persuadé que le mot *décret* signifiait *un décret de prise de corps* ; qu'en conséquence devait intervenir un décret pour tuer tous les ci-devant privilégiés ; et l'on m'écrivait à ce sujet une anecdote qui serait plaisante, si elle n'était déplorable. Dans une commune les citoyens disaient : « Ce serait pourtant bien dur de tuer M. Geffry ; mais au moins il ne faudrait pas le faire souffrir. » Dans cette anecdote, à travers l'enveloppe de l'ignorance, on voit percer le sentiment naïf d'hommes qui d'avance calculent les moyens de concilier l'humanité avec l'obéissance.

Proposerez-vous de suppléer à cette ignorance par des traductions ? Alors vous multipliez les dépenses, en compliquant les rouages politiques, vous en ralentissez le mouvement : ajoutons que la majeure partie des dialectes vulgaires résistent à la traction ou n'en promettent que d'infidèles. Si dans notre langue la partie politique est à peine créée, que peut-elle être dans des idiomes dont les uns abondent, à la vérité, en expressions sentimentales pour peindre les douces effusions du cœur, mais sont absolument dénués

de termes relatifs à la politique ; les autres sont des jargons lourds et grossiers, sans syntaxe déterminée, parce que la langue est toujours la mesure du génie d'un peuple ; les mots ne croissent qu'avec la progression des idées et des besoins. Leibnitz avait raison. Les mots sont les lettres de change de l'entendement ; si donc il acquiert de nouvelles idées, il lui faut des termes nouveaux, sans quoi l'équilibre serait rompu. Plutôt que d'abandonner cette fabrication aux caprices de l'ignorance, il vaut mieux certainement lui donner votre langue ; d'ailleurs, l'homme des campagnes, peu accoutumé à généraliser ses idées, manquera toujours de termes abstraits ; et cette inévitable pauvreté de langage, qui resserre l'esprit, mutilera vos adresses et vos décrets, si même elle ne les rend intraduisibles.

Cette disparité de dialectes a souvent contrarié les opérations de vos commissaires dans les départements. Ceux qui se trouvaient aux Pyrénées-Orientales en octobre 1792 vous écrivirent que, chez les Basques, peuple doux et brave, un grand nombre était accessible au fanatisme, parce que l'idiome est un obstacle à la propagation des lumières. La même chose est arrivée dans d'autres départements, où des scélérats fondaient sur l'ignorance de notre langue le succès de leurs machinations contre-révolutionnaires.

C'est surtout vers nos frontières que les dialectes, communs aux peuples des limites opposées, établissent avec nos ennemis des relations dangereuses, tandis que, dans l'étendue de la République, tant de jargons sont autant de barrières qui gênent les mouvements du commerce et atténuent les relations sociales. Par l'influence respective des mœurs sur le langage, du langage sur les mœurs, ils empêchent l'amalgame politique, et d'un seul peuple en font trente. Cette observation acquiert un grand poids, si l'on considère que, faute de s'entendre, tant d'hommes se sont égarés, et que souvent les querelles sanguinaires des nations, comme les querelles ridicules des scholastiques, n'ont été que de véritables logomachies. Il faut donc que l'unité de langue entre les enfants de la même famille éteigne les restes des préventions résultantes des anciennes divisions provinciales et resserre les liens d'amitié qui doivent unir des frères.

Des considérations d'un autre genre viennent à l'appui de nos raisonnements. Toutes les erreurs se tiennent comme toutes les vérités ; les préjugés les plus absurdes peuvent entraîner les conséquences les plus funestes. Dans quelques cantons ces préjugés sont affaiblis, mais dans la plupart des campagnes ils exercent encore leur empire. Un enfant ne tombe pas en convulsion, la contagion ne frappe pas une étable, sans faire naître l'idée qu'on a *jeté un sort*, c'est le terme. Si dans le voisinage il est quelque fripon connu sous le nom de *devin*, la crédulité va lui porter son argent, et des soupçons personnels font éclater des vengeances. Il suffirait de remonter à très-peu d'années pour trouver des assassinats commis sous prétexte de maléfice.

Les erreurs antiques ne font-elles donc que changer de formes en parcourant les siècles ? Que du temps de Virgile on ait supposé aux magiciennes de Thessalie la puissance d'obscurcir le soleil et de jeter la lune dans un puits, que dix-huit siècles après on ait cru pouvoir évoquer le diable, je ne vois là que des inepties diversement modifiées.

En veut-on un exemple plus frappant ? Le génie noir, chez les Celtes, *plus noir que la poix*, dit l'Edda ; l'*éphialès* des Grecs, les *lémures* des Romains, le *sotre* vers Lunéville, le *drac* dans le ci-devant Languedoc, le *chaouce-bieille* dans quelques coins de la ci-devant Gascogne, sont, depuis quarante siècles, le texte de mille contes puérils, pour expliquer ce que les médecins nomment le *cochemar*.

Les Romains croyaient qu'il était dangereux de se marier au mois de mai ; cette idée s'est perpétuée chez les Juifs ; Astruc l'a retrouvée dans le ci-devant Languedoc.

Actuellement encore les cultivateurs, pour la plupart, sont infatués de toutes les idées superstitieuses que des auteurs anciens, estimables d'ailleurs, comme Aristote, Élien, Plin et Columelle, ont consignées dans

leurs écrits : tel est un prétendu secret pour faire périr les insectes, qui des Grecs est passé aux Romains et que nos faiseurs de maisons rustiques ont tant répété. C'est surtout l'ignorance de l'idiome national qui tient tant d'individus à une grande distance de la vérité : cependant, si vous ne les mettez en communication directe avec les hommes et les livres, leurs erreurs, accumulées, enracinées depuis des siècles, seront indestructibles.

Pour perfectionner l'agriculture et toutes les branches de l'économie rurale, si arriérées chez nous, la connaissance de la langue nationale est également indispensable. Rozier observe que, d'un village à l'autre, les cultivateurs ne s'entendent pas ; après cela, dit-il, comment les auteurs qui traitent de la vigne prétendent-ils qu'on les entendra ? Pour fortifier son observation, j'ajoute que, dans quelques contrées méridionales de la France, le même cep de vigne a trente noms différents. Il en est de même de l'art nautique, de l'extraction des minéraux, des instruments ruraux, des maladies, des grains, et spécialement des plantes. Sur ce dernier article, la nomenclature varie non seulement dans des localités très-voisines, mais encore dans des époques très-rapprochées. Le botaniste Villars, qui en donne plusieurs preuves, cite Sollier, qui, plus que personne, ayant fait des recherches, dans les villages, sur les dénominations vulgaires des végétaux, n'en a trouvé qu'une centaine bien nommés. Il en résulte que les livres les plus usuels sont souvent inintelligibles pour les citoyens des campagnes.

Il faut donc, en révolutionnant les arts, uniformer leur idiome technique ; il faut que les connaissances disséminées éclairent toute la surface du territoire français, semblables à ces réverbères qui, sagement distribués dans toutes les parties d'une cité, y répartissent la lumière. Un poète a dit :

Peut-être qu'un Lycurgue, un Cicéron sauvage,

Est chantre de paroisse ou maire de village.

Les développements du génie attesteront cette vérité et prouveront que, surtout, parmi les hommes de la nature se trouvent les grands hommes.

Les relations des voyageurs étrangers insistent sur le désagrément qu'ils éprouvaient de ne pouvoir recueillir des renseignements dans les parties de la France où le peuple ne parle pas français. Ils nous comparent malignement aux Islandais, qui, au milieu des frimas d'une région sauvage, connaissent tous l'histoire de leur pays, afin de nous donner le désavantage du parallèle. Un Anglais, dans un écrit qui décèle souvent la jalousie, s'égaie sur le compte d'un marchand qui lui demandait si, en Angleterre, il y avait des arbres et des rivières, et à qui il persuada que, d'ici à la Chine, il y avait environ 200 lieues. Les Français, si redoutables aux Anglais par leurs baïonnettes, doivent leur prouver encore qu'ils ont sur eux la supériorité du génie, comme celle de la loyauté : il leur suffit de vouloir.

Quelques objections m'ont été faites sur l'utilité du plan que je propose. Je vais les discuter.

Penserez-vous, m'a-t-on dit, que les Français méridionaux se résoudront facilement à quitter un langage qu'ils chérissent par habitude et par sentiment ? Leurs dialectes, appropriés au génie d'un peuple qui pense vivement et s'exprime de même, ont une syntaxe où l'on rencontre moins d'anomalie que dans notre langue. Par leurs richesses et leurs prosodies éclatantes, ils rivalisent avec la douceur de l'italien et la gravité de l'espagnol ; et probablement, au lieu de la langue des trouvères, nous parlerions celle des troubadours, si Paris, le centre du Gouvernement, avait été situé sur la rive gauche de la Loire.

Ceux qui nous font cette objection ne prétendent pas sans doute que d'Astros et Goudouli soutiendront le parallèle avec Pascal, Fénelon et Jean-Jacques. L'Europe a prononcé sur cette langue, qui, tour à tour embellie par la main des grâces, insinue dans les coeurs les charmes de la vertu, ou qui, faisant retentir les

accents fiers de la liberté, porte l'effroi dans le repaire des tyrans. Ne faisons point à nos frères du Midi l'injure de penser qu'ils repousseront une idée utile à la patrie. Ils ont abjuré et combattu le fédéralisme politique ; ils combattront avec la même énergie celui des idiomes. Notre langue et nos coeurs doivent être à l'unisson.

Cependant la connaissance des dialectes peut jeter du jour sur quelques monuments du moyen âge. L'histoire et les langues se prêtent un secours mutuel pour juger les habitudes ou le génie d'un peuple vertueux ou corrompu, commerçant, navigateur ou agricole. La filiation des termes conduit à celle des idées ; par la comparaison des mots radicaux, des usages, des formules philosophiques ou proverbes, qui sont les fruits de l'expérience, on remonte à l'origine des nations.

L'histoire étymologique des langues, dit le célèbre Sulzer, serait la meilleure histoire des progrès de l'esprit humain. Les recherches de Peloutier, Bochart, Gebelin, Bochat, Lebrigand, etc., ont déjà révélé des faits assez étonnants pour éveiller la curiosité et se promettre de grands résultats. Les rapports de l'allemand au persan, du suédois à l'hébreu, de la langue basque à celle du Malabar, de celle-ci à celle des Bohémiens errants, de celle du pays de Vaud à l'irlandais, la presque identité de l'irlandais, qui a l'alphabet de Cadmus, composé de dix-sept lettres, avec le punique ; son analogie avec l'ancien celtique, qui, conservé traditionnellement dans le nord de l'Écosse, nous a transmis les chefs-d'oeuvre d'Ossian ; les rapports démontrés entre les langues de l'ancien et du nouveau Monde, en établissant l'affinité des peuples par celle des idiomes, prouveront d'une manière irréfragable l'unité de la famille humaine et de son langage, et, par la réunion d'un petit nombre d'éléments connus, rapprocheront les langues, en faciliteront l'étude et en diminueront le nombre.

Ainsi la philosophie, qui promène son flambeau dans toute la sphère des connaissances humaines, ne croira pas indigne d'elle de descendre à l'examen des patois, et, dans ce moment favorable pour révolutionner notre langue, elle leur dérobera peut-être des expressions enflammées, des tours naïfs qui nous manquent. Elle puisera surtout dans le provençal, qui est encore rempli d'hellénismes, et que les Anglais même, mais surtout les Italiens, ont mis si souvent à contribution.

Presque tous les idiomes ont des ouvrages qui jouissent d'une certaine réputation. Déjà la Commission des arts, dans son instruction, a recommandé de recueillir ces monuments imprimés ou manuscrits ; il faut chercher des perles jusque dans le fumier d'Ennius.

Une objection, plus grave en apparence, contre la destruction des dialectes rustiques, est la crainte de voir les moeurs s'altérer dans les campagnes. On cite spécialement le Haut-Pont, qui, à la porte de Saint-Omer, présente une colonie laborieuse de trois mille individus, distingués par leurs habits courts à la manière des Gaulois, par leurs usages, leur idiome, et surtout par cette probité patriarcale et cette simplicité du premier âge.

Comme rien ne peut compenser la perte des moeurs, il n'y a pas à balancer pour le choix entre le vice éclairé et l'innocence vertueuse. L'objection eût été insoluble sous le règne du despotisme. Dans une monarchie, le scandale des palais insulte à la misère des cabanes, et, comme il y a des gens qui ont trop, nécessairement d'autres ont trop peu. Le luxe et l'orgueil de tyranneaux, prêtres, nobles, financiers et autres, enlevaient une foule d'individus à l'agriculture et aux arts.

De là cette multitude de femmes de chambre, de valets de chambre, de laquais, qui reportaient ensuite dans leurs hameaux des manières moins gauches, un langage moins rustre, mais une dépravation contagieuse qui gangrenait les villages. De tous les individus qui, après avoir habité les villes, retournaient sous le toit paternel, il n'y avait guère de bons que les vieux soldats.

Le régime républicain a opéré la suppression de toutes les castes parasites, le rapprochement des fortunes, le nivellement des conditions. Dans la crainte d'une dégénération morale, des familles nombreuses, d'estimables campagnards, avaient pour maxime de n'épouser que dans leur parenté. Cet isolement n'aura plus lieu, parce qu'il n'y a plus en France qu'une seule famille. Ainsi la forme nouvelle de notre gouvernement et l'austérité de nos principes repoussent toute parité entre l'ancien et le nouvel état de choses. La population refluera dans les campagnes, et les grandes communes ne seront plus des foyers putrides d'où sans cesse la fainéantise et l'opulence exhalaient le crime. C'est là surtout que les ressorts moraux doivent avoir plus d'élasticité. Des mœurs ! sans elles point de République, et sans République point de mœurs.

Tout ce qu'on vient de dire appelle la conclusion, que pour extirper tous les préjugés, développer toutes les vérités, tous les talents, toutes les vertus, fondre tous les citoyens dans la masse nationale, simplifier le mécanisme et faciliter le jeu de la machine politique, il faut identité de langage. Le temps amènera sans doute d'autres réformes nécessaires dans le costume, les manières et les usages. Je ne citerai que celui d'ôter le chapeau pour saluer, qui devrait être remplacé par une forme moins gênante et plus expressive.

En avouant l'utilité d'anéantir les patois, quelques personnes en contestent la possibilité ; elles se fondent sur la ténacité du peuple dans ses usages. On m'allègue les Morlaques, qui ne mangeaient pas de veau il y a quatorze siècles et qui sont restés fidèles à cette abstinence ; les Grecs, chez qui, selon Guys, se conserve avec éclat la danse décrite, il y a trois mille ans, par Homère dans son bouclier d'Achille.

On cite Tournefort, au rapport duquel les Juifs de Pruse en Natolie, descendants de ceux qui depuis longtemps avaient été chassés d'Espagne, parlaient espagnol comme à Madrid. On cite les protestants réfugiés à la révocation de l'édit de Nantes, dont la postérité a tellement conservé l'idiome local, que, dans la Hesse et le Brandebourg, on retrouve les patois gascon et picard.

Je crois avoir établi que l'unité de l'idiome est une partie intégrante de la révolution, et, dès lors plus on m'opposera de difficultés, plus on me prouvera la nécessité d'opposer des moyens pour les combattre. Dût-on n'obtenir qu'un demi-succès, mieux vaudrait encore faire un peu de bien que de n'en point faire. Mais répondre par des faits, c'est répondre péremptoirement, et tous ceux qui ont médité sur la manière dont les langues naissent, vieillissent et meurent, regarderont la réussite comme infaillible.

Il y a un siècle qu'à Dieuse un homme fut exclus d'une place publique parce qu'il ignorait l'allemand, et cette langue est déjà repoussée à grande distance au delà de cette commune. Il y a cinquante ans que, dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, Papillon disait, en parlant des noëls de la Monnoie : « Ils conserveront le souvenir d'un idiome qui commence à se perdre comme la plupart des autres patois de la France. » Papon a remarqué la même chose dans la ci-devant Provence. L'usage de prêcher en patois s'était conservé dans quelques contrées. Mais cet usage diminuait sensiblement ; il s'était même éteint dans quelques communes, comme à Limoges. Il y a une vingtaine d'années qu'à Périgueux il était encore honteux de *francimander*, c'est-à-dire de parler français. L'opinion a tellement changé, que bientôt, sans doute, il sera honteux de s'énoncer autrement. Partout, ces dialectes se dégrossissent, se rapprochent de la langue nationale ; cette vérité résulte des renseignements que m'ont adressés beaucoup de sociétés populaires.

Déjà la révolution a fait passer un certain nombre de mots français dans tous les départements, où ils sont presque universellement connus, et la nouvelle distribution du territoire a établi de nouveaux rapports qui contribuent à propager la langue nationale.

La suppression de la dîme, de la féodalité, du droit coutumier, l'établissement du nouveau système des poids et mesures, entraînent l'anéantissement d'une multitude de termes qui n'étaient que d'un usage local.

Le style gothique de la chicane a presque entièrement disparu, et sans doute le Code civil en secouera les derniers lambeaux.

En général, dans nos bataillons on parle français, et cette masse de républicains qui en aura contracté l'usage le répandra dans ses foyers. Par l'effet de la révolution, beaucoup de ci-devant citadins iront cultiver leurs terres. Il y aura plus d'aisance dans les campagnes ; on ouvrira des canaux et des routes ; on prendra, pour la première fois, des mesures efficaces pour améliorer les chemins vicinaux ; les fêtes nationales, en continuant à détruire les tripots, les jeux de hasard, qui ont désolé tant de familles, donneront au peuple des plaisirs dignes de lui : l'action combinée de ces opérations diverses doit tourner au profit de la langue française.

Quelques moyens moraux, et qui ne sont pas l'objet d'une loi, peuvent encore accélérer la destruction des patois.

Le 14 janvier 1790, l'Assemblée constituante ordonna de traduire ses décrets en dialectes vulgaires. Le tyran n'eut garde de faire une chose qu'il croyait utile à la liberté. Au commencement de sa session, la Convention nationale s'occupa du même objet. Cependant j'observerai que, si cette traduction est utile, il est un terme où cette mesure doit cesser, car ce serait prolonger l'existence des dialectes que nous voulons proscrire, et, s'il faut encore en faire usage, que ce soit pour exhorter le peuple à les abandonner.

Associez à vos travaux ce petit nombre d'écrivains qui rehaussent leurs talents par leur républicanisme. Répandez avec profusion, dans les campagnes surtout, non de gros livres (communément ils épouvantent le goût et la raison), mais une foule d'opuscules patriotiques, qui contiendront des notions simples et lumineuses, que puisse saisir l'homme à conception lente et dont les idées sont obtuses ; qu'il y ait de ces opuscules sur tous les objets relatifs à la politique et aux arts, dont j'ai déjà observé qu'il fallait uniformiser la nomenclature. C'est la partie la plus négligée de notre langue : car, malgré les réclamations de Leibnitz, la ci-devant Académie française, à l'imitation de celle *della Crusca*, ne jugea pas à propos d'embrasser cet objet dans la confection de son dictionnaire, qui en a toujours fait désirer un autre.

Je voudrais des opuscules sur la météorologie, qui est d'une application immédiate à l'agriculture. Elle est d'autant plus nécessaire, que jusqu'ici le campagnard, gouverné par les sottises astrologiques, n'ose encore faucher son pré sans la permission de l'almanach.

J'en voudrais même sur la physique élémentaire. Ce moyen est propre à flétrir une foule de préjugés ; et, puisque inévitablement l'homme des campagnes se formera une idée sur la configuration de la terre, pourquoi, dit quelqu'un, ne pas lui donner la véritable ? Répétons-le : *toutes les erreurs se donnent la main, comme toutes les vérités.*

De bons journaux sont une mesure d'autant plus efficace, que chacun les lit ; et l'on voit avec intérêt les marchandes à la halle, les ouvriers dans les ateliers, se cotiser pour les acheter, et de concert faire la tâche de celui qui lit.

Les journalistes (qui devraient donner plus à la partie morale) exercent une sorte de magistrature d'opinion propre à seconder nos vues, en les reproduisant sous les yeux des lecteurs : leur zèle à cet égard nous donnera la mesure de leur patriotisme.

Parmi les formes variées des ouvrages que nous proposons, celle du dialogue peut être avantageusement employée. On sait combien elle a contribué au succès des *Magasins des enfants, des adolescents*, etc.

Surtout qu'on n'oublie pas d'y mêler de l'historique. Les anecdotes sont le véhicule du principe, et sans cela il s'échappera. L'importance de cette observation sera sentie par tous ceux qui connaissent le régime des campagnes. Outre l'avantage de fixer les idées dans l'esprit d'un homme peu cultivé, par là, vous mettez en jeu son amour-propre en lui donnant un moyen d'alimenter la conversation ; sinon quelque plat orateur s'en empare, pour répéter tous les contes puérils de la bibliothèque bleue, des commères et du sabat, et l'on ose d'autant moins le contredire, que c'est presque toujours un vieillard qui assure avoir ouï, vu et touché.

Le fruit des lectures utiles en donnera le goût, et bientôt seront vouées au mépris ces brochures souillées de lubricité ou d'imprécations convulsives qui exaltent les passions au lieu d'éclairer la raison ; et même ces ouvrages prétendus moraux dont actuellement on nous inonde, qui sont inspirés par l'amour du bien, mais à la rédaction desquels n'ont présidé ni le goût, ni la philosophie.

Au risque d'essuyer des sarcasmes, dont il vaut mieux être l'objet que l'auteur, ne craignons pas de dire que les chansons, les poésies lyriques importent également à la propagation de la langue et du patriotisme : ce moyen est d'autant plus efficace, que la construction symétrique des vers favorise la mémoire ; elle y place le mot et la chose.

Il était bien pénétré de cette vérité ce peuple harmonieux, pour ainsi dire, chez qui la musique était un ressort entre les mains de la politique. Chrysippe ne crut pas se ravalier en faisant des chansons pour les nourrices. Platon leur ordonne d'en enseigner aux enfants. La Grèce en avait pour toutes les grandes époques de la vie et des saisons, pour la naissance, les noces, les funérailles, la moisson, les vendanges ; surtout elle en avait pour célébrer la liberté. La chanson d'Harmodius et d'Aristogiton, qu'Athénée nous a conservée, était chez eux ce qu'est parmi nous l'air des Marseillais ; et pourquoi le Comité d'instruction publique ne ferait-il pas, dans ce genre, un triage avoué par le goût et le patriotisme ? Des chansons historiques et instructives, qui ont la marche sentimentale de la romance, ont pour les citoyens des campagnes un charme particulier. N'est-ce pas là l'unique mérite de cette strophe mal agencée, qui fait fondre en larmes les nègres de l'île de Saint-Vincent ? C'est une romance qui faisait pleurer les bons Morlaques, quoique le voyageur Fortis, avec une âme sensible, n'en fût pas affecté. C'est là ce qui fit le succès de Geneviève de Brabant, et qui assurera celui d'une pièce attendrissante de Berquin. Avez-vous entendu les échos de la Suisse répéter, dans les montagnes, les airs dans lesquels Lavater célèbre les fondateurs de la liberté helvétique ? Voyez si l'enthousiasme qu'inspirent ces chants républicains n'est pas bien supérieur aux tons langoureux des barcaroles de Venise, lorsqu'ils répètent les octaves galantes du Tasse.

Substituons donc des couplets riants et décents à ces stances impures ou ridicules, dont un vrai citoyen doit craindre de souiller sa bouche ; que, sous le chaume et dans les champs, les paisibles agriculteurs adoucissent leurs travaux en faisant retentir les accents de la joie, de la vertu et du patriotisme. La carrière est ouverte aux talents ; espérons que les poètes nous feront oublier les torts des gens de lettres dans la révolution.

Ceci conduit naturellement à parler des spectacles. La probité, la vertu, sont à l'ordre du jour, et cet ordre du jour doit être éternel. Le théâtre ne s'en doute pas, puisqu'on y voit encore, dit-on, tour à tour préconiser les mœurs et les insulter : il y a peu qu'on a donné *le Cocher supposé*, par Hauteroche. Poursuivons l'immoralité sur la scène, de plus, chassons-en le jargon, par lequel on établit encore entre les citoyens égaux une sorte de démarcation. Sous un despote, Dufresny, Dancourt, etc., pouvaient impunément amener sur le théâtre des acteurs qui, en parlant un demi patois, excitaient le rire ou la pitié : toutes les convenances doivent actuellement proscrire ce ton. Vainement m'objecterez-vous que Plaute introduit dans ses pièces des hommes qui articulaient le latin barbare des campagnes d'Ausonie ; que les Italiens,

et récemment encore Goldoni, produisent sur la scène leur marchand vénitien, et le patois bergamasque de Brighella, etc. Ce qu'on nous cite pour un exemple à imiter n'est qu'un abus à réformer.

Je voudrais que toutes les municipalités admissent dans leurs discussions l'usage exclusif de la langue nationale ; je voudrais qu'une police sage fit rectifier cette foule d'enseignes qui outragent la grammaire et fournissent aux étrangers l'occasion d'aiguiser l'épigramme ; je voudrais qu'un plan systématique répudiât les dénominations absurdes des places, rues, quais et autres lieux publics. J'ai présenté des vues à cet égard.

Quelques sociétés populaires du Midi discutent en provençal : la nécessité d'universaliser notre idiome leur fournit une nouvelle occasion de bien mériter de la patrie. Eh ! pourquoi la Convention nationale ne ferait-elle pas aux citoyens l'invitation civique de renoncer à ces dialectes et de s'énoncer constamment en français ?

La plupart des législateurs anciens et modernes ont eu le tort de ne considérer le mariage que sous le point de vue de la reproduction de l'espèce. Après avoir fait la première faute de confondre la nubilité avec la puberté, qui ne sont des époques identiques que chez l'homme de la nature, oublions-nous que, lorsque les individus veulent s'épouser, ils doivent garantir à la patrie qu'ils ont les qualités morales pour remplir tous les devoirs de citoyens, tous les devoirs de la paternité ? Dans certains cantons de la Suisse, celui qui veut se marier doit préalablement justifier qu'il a son habit militaire, son fusil et son sabre. En consacrant chez nous cet usage, pourquoi les futurs époux ne seraient-ils pas soumis à prouver qu'ils savent lire, écrire et parler la langue nationale ? Je conçois qu'il est facile de ridiculiser ces vues : il est moins facile de démontrer qu'elles sont déraisonnables. Pour jouir du droit de cité, les Romains n'étaient-ils pas obligés de faire preuve qu'ils savaient lire et nager ?

Encourageons tout ce qui peut être avantageux à la patrie ; que dès ce moment l'idiome de la liberté soit à l'ordre du jour, et que le zèle des citoyens proscrive à jamais les jargons, qui sont les derniers vestiges de la féodalité détruite. Celui qui, connaissant à demi notre langue, ne la parlait que quand il était ivre ou en colère, sentira qu'on peut en concilier l'habitude avec celle de la sobriété et de la douceur. Quelques locutions bâtarde, quelques idiotismes, prolongeront encore leur existence dans le canton où ils étaient connus. Malgré les efforts de Desgrouais, les *Gasconismes corrigés* sont encore à corriger. Les citoyens de Saintes iront encore voir leur *borderie* ; ceux de Blois, leur *closerie*, et ceux de Paris, leur *métairie*. Vers Bordeaux, on défrichera des *landes* ; vers Nîmes, des *garrigues*. Mais enfin les vraies dénominations prévaudront même parmi les ci-devant Basques et Bretons, à qui le gouvernement aura prodigué ses moyens, et, sans pouvoir assigner l'époque fixe à laquelle ces idiomes auront entièrement disparu, on peut augurer qu'elle est proche.

Les accents feront une plus longue résistance, et probablement les peuples voisins des Pyrénées changeront encore, pendant quelque temps, les *e* muets en *é* fermés, le *b* en *v*, les *f* en *h*. A la Convention nationale, on retrouve les inflexions et les accents de toute la France. Les finales traînantes des uns, les consonnes gutturales ou nasales des autres, ou même des nuances presque imperceptibles, décèlent presque toujours le département de celui qui parle.

L'organisation, nous dit-on, y contribue. Quelques peuples ont une inflexibilité d'organe qui se refuse à l'articulation de certaines lettres ; tels sont les Chinois, qui ne peuvent prononcer la dentale *r* ; les Hurons qui, au rapport de La Hontan, n'ont pas de labiale, etc. Cependant si la prononciation est communément plus douce dans les plaines, plus fortement accentuée dans les montagnes ; si la langue est plus paresseuse dans le Nord et plus souple dans le Midi ; si, généralement parlant, les Vitriats et les Marseillais grasseyent, quoique situés à des latitudes un peu différentes, c'est plutôt à l'habitude qu'à la nature qu'il faut en demander la raison ; ainsi n'exagérons pas l'influence du climat. Telle langue est

articulée de la même manière dans des contrées très-distantes, tandis que dans le même pays la même langue est diversement prononcée. L'accent n'est donc pas plus irréformable que les mots.

Je finirai ce discours en présentant l'esquisse d'un projet vaste et dont l'exécution est digne de vous : c'est celui de révolutionner notre langue.

J'explique ma pensée :

Les mots étant les liens de la société et les dépositaires de toutes nos connaissances, il s'ensuit que l'imperfection des langues est une grande source d'erreurs. Condillac voulait qu'on ne pût faire un raisonnement faux sans faire un solécisme, et réciproquement : c'est peut-être exiger trop. Il serait impossible de ramener une langue au plan de la nature et de l'affranchir entièrement des caprices de l'usage. Le sort de toutes les langues est d'éprouver des modifications ; il n'est pas jusqu'aux lingères qui n'aient influé sur la nôtre, et supprimé l'aspiration de l'*h* dans les *toiles d'Hollande*. Quand un peuple s'instruit, nécessairement sa langue s'enrichit, parce que l'augmentation des connaissances établit des alliances nouvelles entre les paroles et les pensées et nécessite des termes nouveaux. Vouloir condamner une langue à l'invariabilité sous ce rapport, ce serait condamner le génie national à devenir stationnaire ; et si, comme on l'a remarqué depuis Homère jusqu'à Plutarque, c'est-à-dire pendant mille ans, la langue grecque n'a pas changé, c'est que le peuple qui la parlait a fait très-peu de progrès durant ce laps de siècles.

Mais ne pourrait-on pas au moins donner un caractère plus prononcé, une consistance plus décidée à notre syntaxe, à notre prosodie ; faire à notre idiome les améliorations dont il est susceptible, et, sans en altérer le fonds, l'enrichir, le simplifier, en faciliter l'étude aux nationaux et aux autres peuples. *Perfectionner une langue*, dit Michaelis, *c'est augmenter le fonds de sagesse d'une nation*.

Sylvius, Duclos et quelques autres, ont fait d'inutiles efforts pour assujétir la langue écrite à la langue parlée ; et ceux qui proposent encore aujourd'hui d'écrire comme on prononce seraient bien embarrassés d'expliquer leur pensée, d'en faire l'application, puisque les rapports de l'écriture à la parole étant purement conventionnels, la connaissance de l'une ne donnera jamais celle de l'autre ; toutefois il est possible d'opérer sur l'orthographe des rectifications utiles.

2° Quiconque a lu Vaugelas, Bouhours, Ménage, Hardouin, Olivet et quelques autres, a pu se convaincre que notre langue est remplie d'équivoques et d'incertitudes ; il serait également utile et facile de les fixer.

3° La physique et l'art social, en se perfectionnant, perfectionnent la langue ; il est une foule d'expressions qui par là ont acquis récemment une acception accessoire ou même entièrement différente. Le terme *souverain* est enfin fixé à son véritable sens, et je maintiens qu'il serait utile de faire une revue générale des mots pour donner de la justesse aux définitions. Une nouvelle grammaire et un nouveau dictionnaire ne paraissent aux hommes vulgaires qu'un objet de littérature. L'homme qui voit à grande distance placera cette mesure dans ses conceptions politiques. Il faut qu'on ne puisse apprendre notre langue sans pomper nos principes.

4° La richesse d'un idiome n'est pas d'avoir des synonymes ; s'il y en avait dans notre langue, ce seraient sans doute *monarchie* et *crime*, ce seraient *république* et *vertu*. Qu'importe que l'Arabe ait trois cents mots pour exprimer un serpent ou un cheval ! La véritable abondance consiste à exprimer toutes les pensées, tous les sentiments et leurs nuances. Jamais, sans doute le nombre des expressions n'atteindra celui des affections et des idées : c'est un malheur inévitable auquel sont condamnées toutes les langues ; cependant on peut atténuer cette privation.

5° La plupart des idiomes, même ceux du Nord, y compris le russe, qui est le fils de l'esclavon, ont beaucoup d'imitatifs, d'augmentatifs, de diminutifs et de péjoratifs. Notre langue est une des plus indigentes à cet égard ; son génie paraît y répugner. Cependant, sans encourir le ridicule qu'on répandit, avec raison, sur le boursoufflage scientifique de Baïf, Ronsard et Jodelet, on peut se promettre quelques heureuses acquisitions ; déjà Pougens a fait une ample moisson de privatifs, dont la majeure partie sera probablement admise.

Dans le dictionnaire de Nicod, imprimé en 1606, sous le Z il n'y avait que six mots ; dans celui de la ci-devant Académie française, édition de 1718, il y en avait douze ; sous la syllabe *Be*, Nicod n'avait que 45 termes ; celui de l'Académie, même édition, en avait 217 : preuve évidente que dans cet intervalle l'esprit humain a fait des progrès, puisque ce sont les inventions nouvelles qui déterminent la création des mots ; et cependant Barbasan, La Ravalière et tous ceux qui ont suivi les révolutions de la langue française, déplorent la perte de beaucoup d'expressions énergiques et d'inversions hardies exilées par le caprice, qui n'ont pas été remplacées et qu'il serait important de faire revivre.

Pour compléter nos familles de mots, il est encore d'autres moyens : le premier serait d'emprunter des idiomes étrangers les termes qui nous manquent et de les adapter au nôtre, sans toutefois se livrer aux excès d'un néologisme ridicule. Les Anglais ont usé de la plus grande liberté à cet égard, et de tous les mots qu'ils ont adoptés, il n'en est pas sans doute de mieux naturalisé chez eux que celui de *perfidiousness*.

Le second moyen, c'est de faire disparaître toutes les anomalies résultantes soit des verbes réguliers et défectifs, soit des exceptions aux règles générales. A l'institution des sourds-muets, les enfants qui apprennent la langue française ne peuvent concevoir cette bizarrerie, qui contredit la marche de la nature dont ils sont les élèves ; et c'est sous sa dictée qu'ils donnent à chaque mot décliné, conjugué ou construit, toutes les modifications qui, suivant l'analogie des choses, doivent en dériver.

« Il y a dans notre langue, disait un royaliste, une hiérarchie de style, parce que les mots sont classés comme les sujets dans une monarchie. »

Cet aveu est un trait de lumière pour quiconque réfléchit. En appliquant l'inégalité des styles à celle des conditions, on peut tirer des conséquences qui prouvent l'importance de mon projet dans une démocratie.

Celui qui n'aurait pas senti cette vérité, serait-il digne d'être législateur d'un peuple libre ? Oui, la gloire de la nation et le maintien de ses principes commandent une réforme.

On disait de Quinault qu'il avait *désossé* notre langue par tout ce que la galanterie a de plus efféminé et tout ce que l'adulation a de plus abject. J'ai déjà fait observer que la langue française avait la timidité de l'esclavage quand la corruption des courtisans lui imposait des lois : c'était le jargon des coteries et des passions les plus viles. L'exagération du discours plaçait toujours au delà ou en deçà la vérité. Au lieu d'être *peinés* ou *réjouis*, on ne voyait que des gens *désespérés* ou *enchantés* ; bientôt il ne serait plus resté rien de laid ni de beau dans la nature : on n'aurait trouvé que de l'*exécrable* ou du *divin*.

Il est temps que le style mensonger, que les formules serviles disparaissent, et que la langue ait partout ce caractère de véracité et de fierté laconique qui est l'apanage des républicains. Un tyran de Rome voulut autrefois introduire un mot nouveau ; il échoua, parce que la législation des langues fut toujours démocratique. C'est précisément cette vérité qui vous garantit le succès. Prouvez à l'univers qu'au milieu des orages politiques, tenant d'une main sûre le gouvernail de l'État, rien de ce qui intéresse la gloire de la nation ne vous est étranger.

Si la Convention nationale accueille les vues que je lui soumets au nom du Comité d'instruction publique, encouragés par son suffrage, nous ferons une invitation aux citoyens qui ont approfondi la théorie des langues pour concourir à perfectionner la nôtre et une invitation à tous les citoyens pour universaliser son usage. La nation, entièrement rajeunie par vos soins, triomphera de tous les obstacles et rien ne ralentira le cours d'une révolution qui doit améliorer le sort de l'espèce humaine.